



RA PPORT
DU COMITÉ *AD HOC*
POUR
LA CONFÉRENCE MONDIALE
DU DÉSARMEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 28 (A/31/28)

NATIONS UNIES



**RAPPORT
DU COMITÉ *AD HOC*
POUR
LA CONFÉRENCE MONDIALE
DU DÉSARMEMENT**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE ET UNIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 28 (A/31/28)**

NATIONS UNIES

New York, 1976

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 7	1
II. TRAVAUX DU COMITE	8 - 18	2
III. EXAMEN DES VUES DES GOUVERNEMENTS	19 - 26	4
IV. ETUDE ANALYTIQUE DES CONCLUSIONS FIGURANT DANS LE RAPPORT PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE A SA TRENTIEME SESSION	27 - 34	6
V. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITE <u>AD HOC</u> CONCERNANT SON MANDAT	35 - 38	7

ANNEXE

Vues exprimées par les Etats depuis la parution du dernier rapport du Comité <u>ad hoc</u> pour la Conférence mondiale du désarmement	9
---	---

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 3469 (XXX), l'Assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement et l'a prié de lui présenter, lors de sa trente et unième session, un rapport sur ses travaux, qui comprendrait notamment une analyse des conclusions figurant dans le rapport qu'il avait soumis lors de la trentième session 1/, ainsi que toutes observations et recommandations qu'il pourrait juger bon de faire au sujet de son mandat. Elle a aussi réaffirmé sa résolution 3260 (XXIX) dans son intégrité (voir par. 3).

2. Initialement, par sa résolution 3183 (XXVIII) du 18 décembre 1973, l'Assemblée avait décidé de créer un Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement 2/ chargé d'examiner toutes les vues et suggestions exprimées par les gouvernements au sujet de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et des problèmes connexes, y compris les conditions nécessaires à la tenue d'une telle conférence, et de lui présenter lors de sa vingt-neuvième session un rapport fondé sur un consensus. L'Assemblée générale a invité les Etats qui possédaient des armes nucléaires à coopérer ou à rester en contact avec le Comité ad hoc, étant entendu qu'ils jouiraient des mêmes droits que les Etats nommés membres du Comité. Elle a également invité tous les Etats à communiquer aussitôt que possible au Secrétaire général, afin qu'il les transmette au Comité ad hoc, toutes vues et suggestions qu'ils jugeraient bon de présenter aux fins définies dans ce paragraphe.

3. A sa vingt-neuvième session, par sa résolution 3260 (XXIX), l'Assemblée générale a invité tous les Etats à communiquer au Secrétaire général leurs observations sur les principaux objectifs d'une conférence mondiale du désarmement, compte tenu des vues et suggestions groupées à la section II du résumé joint en annexe au rapport pour 1974 du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement 3/. Dans cette même résolution, elle a décidé que le Comité ad hoc reprendrait ses travaux, conformément à la procédure établie dans sa résolution 3183 (XXVIII) et que dans l'accomplissement de la tâche qui lui avait été assignée, il s'attacherait en priorité à : a) établir, sur la base d'un consensus, un rapport analytique, où figureraient notamment toutes conclusions et recommandations qu'il pourrait juger pertinentes, concernant

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 28 (A/10028 et Corr.1).

2/ La Conférence a décidé que le Comité ad hoc serait composé des 40 Etats Membres suivants, non dotés d'armes nucléaires, qui ont été nommés par le Président de l'Assemblée générale après consultation avec tous les groupes régionaux : Algérie, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Colombie, Egypte, Espagne, Ethiopie, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Japon, Liban, Libéria, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Sri Lanka, Suède, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre et Zambie.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 28 (A/9628).

les observations reçues conformément aux dispositions du paragraphe 1 de la résolution 3260 (XXIX); et b) maintenir un contact étroit avec les représentants des Etats qui possèdent des armes nucléaires, afin de rester toujours informé de tout changement survenant dans leurs positions respectives.

4. Conformément au mandat mentionné au paragraphe 1, le Comité a, en 1976, tenu au Siège de l'Organisation des Nations Unies huit séances, entre le 1er mars et le 14 juillet 1976.

5. Le Bureau du Comité était composé comme suit :

Président : M. Fereydoun Hoveyda (Iran)

Vice-Présidents : M. Patrice Mikanagu (Burundi)

M. Henryk Jaroszek (Pologne)

M. Carlos T. Alzomora (Pérou)

Rapporteur : M. Antonio Elias (Espagne)

6. La France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont participé aux travaux du Comité en vertu des dispositions du paragraphe 3 de la résolution 3183 (XXVIII) de l'Assemblée générale. Conformément à ce même paragraphe, la Chine et les Etats-Unis d'Amérique sont restés en contact avec le Comité ad hoc par l'intermédiaire de son Président. Le représentant de la République démocratique allemande a assisté aux séances du Comité en tant qu'observateur.

7. Le Groupe de travail créé en 1974 a continué de fonctionner et a tenu 29 séances entre le 10 mars et le 12 juillet 1976.

II. TRAVAUX DU COMITE

8. En présentant son troisième rapport à l'Assemblée générale, le Comité ad hoc juge bon de passer ses travaux en revue de façon quelque peu détaillée. Depuis sa création, le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement s'est essentiellement attaché à examiner toutes les vues et suggestions exprimées par les gouvernements au sujet de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et des problèmes connexes, y compris les conditions nécessaires à la tenue d'une telle conférence. Il a donc présenté en 1974 un rapport exhaustif sur ces vues et suggestions 4/, portant sur les questions suivantes :

a) Principaux objectifs de la conférence;

b) Vues et suggestions de caractère général concernant la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et les problèmes connexes : conditions nécessaires à la tenue de la conférence;

c) Préparatifs de la conférence, y compris les questions telles que l'ordre du jour, la structure et l'organisation d'une conférence mondiale du désarmement.

4/ Ibid.

9. Le Comité a en outre analysé les vues et suggestions exprimées par les gouvernements. C'est ainsi que son rapport à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale contenait un état descriptif général des tendances discernables, ainsi qu'une synthèse de ces vues et suggestions.

10. A sa vingt-neuvième session, l'Assemblée générale a prié tous les Etats de communiquer leurs observations sur les principaux objectifs d'une conférence mondiale du désarmement et prié le Comité ad hoc d'établir un rapport analytique sur les observations reçues. Le rapport du Comité 5/ comportait les observations reçues des Etats et l'analyse que l'Assemblée générale avait demandée. Il contenait également des conclusions et une recommandation, conformément à ladite résolution.

11. Après avoir examiné les observations des Etats sur les principaux objectifs d'une conférence mondiale du désarmement et avoir pris contact avec les représentants des Etats dotés d'armes nucléaires, le Comité ad hoc s'est rendu compte que l'idée d'une conférence mondiale du désarmement convoquée en temps opportun, préparée avec soin et à laquelle participeraient tous les Etats, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, continuait à être appuyée par la grande majorité des Etats, mais que les Etats non dotés d'armes nucléaires n'attachaient pas tous la même importance à certains aspects d'une telle conférence. Par ailleurs, des divergences fondamentales d'opinions subsistaient sur de nombreux aspects de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement parmi les Etats dotés d'armes nucléaires.

12. Le Comité ad hoc a donc présenté à l'Assemblée générale un rapport détaillé sur les vues des gouvernements concernant tous les aspects pertinents de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et les problèmes connexes, y compris les conditions nécessaires à la tenue d'une telle conférence.

13. Dans l'exercice de sa tâche, le Comité ad hoc a examiné les vues exprimées par les gouvernements et fait rapport à ce sujet. Pour faciliter les progrès à cet égard, il a jugé bon de créer en 1974 un groupe de travail ouvert à tous les membres, composé des pays suivants : Burundi, Egypte, Espagne, Hongrie, Inde, Iran, Italie, Mexique, Pérou et Pologne, et chargé de préparer les projets de rapports du Comité à l'Assemblée générale. Les représentants d'un certain nombre d'Etats Membres ont assisté aux séances du Groupe de travail et plusieurs d'entre eux ont participé à ses discussions. Les délibérations du Groupe de travail ont permis un échange de vues officieux, au cours duquel les positions respectives des Etats ont pu être examinées à fond et en détail.

14. Il est à noter que le Comité a adopté ses décisions sur la base de consensus, conformément à un principe énoncé dans la résolution 3183 (XXVIII) de l'Assemblée générale et réaffirmé par la suite dans la résolution 3260 (XXIX) de l'Assemblée générale. C'est grâce à cette façon de procéder que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires ont participé aux travaux du Comité et ont approuvé les rapports devant être établis par lui à l'intention de l'Assemblée (voir par. 2 et 6 ci-dessus).

15. C'est là une caractéristique particulière des travaux du Comité. Aucune autre instance traitant exclusivement des problèmes du désarmement n'a

5/ Ibid., trentième session, Supplément No 28 (A/10028 et Corr.1).

officiellement établi de contacts analogues avec les cinq Etats dotés d'armes nucléaires. Dans les circonstances actuelles et étant donné la diversité fondamentale des vues parmi les Etats dotés d'armes nucléaires (voir sect. III ci-dessous) quant à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, il pourrait être bon de tenir compte de ce fait lors de l'examen des travaux du Comité ad hoc.

16. Enfin, en vertu de son mandat actuel, le Comité ad hoc doit établir une étude analytique des conclusions figurant dans la section III de son rapport à la trentième session de l'Assemblée générale, et formuler toutes observations et recommandations qu'il pourrait juger bon de faire au sujet de son mandat.

17. Les sections IV et V du présent rapport sont consacrées à ces deux questions.

18. Il semble opportun de souligner la complexité des considérations politiques qui interviennent dans les travaux du Comité. Des efforts et des consultations réalistes et intensifs sont donc nécessaires pour réaliser de nouveaux progrès. Le Comité ad hoc a établi au fil des ans un mécanisme à cette fin.

III. EXAMEN DES VUES DES GOUVERNEMENTS

19. Dans l'exercice de son mandat, le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement estime qu'il y a lieu de présenter l'aperçu suivant de l'état actuel de l'opinion sur la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, préparé à partir des vues des gouvernements figurant dans ses rapports aux vingt-neuvième et trentième sessions de l'Assemblée générale 6/, et exprimées à la trentième session de l'Assemblée et à la session actuelle du Comité ad hoc. Les vues formulées après la parution du dernier rapport du Comité ad hoc sont reproduites in extenso dans l'annexe au présent rapport.

20. De nombreux Etats demandent avec force qu'une conférence mondiale du désarmement soit convoquée dès que possible, après avoir été préparée comme il convient, et ils ont proposé des résolutions à cette fin. Ils jugent essentiel que tous les Etats possédant des armes nucléaires participent à la conférence, mais soulignent que tous les Etats devront participer à la conférence sur un pied d'égalité. Selon eux, une conférence mondiale du désarmement ainsi convoquée pourra approuver des principes directeurs pour un désarmement universel, en particulier dans le domaine nucléaire, et pour l'affectation des ressources ainsi libérées à la coopération économique internationale. A cet égard, ces Etats estiment que, s'il s'avère impossible de convoquer une conférence mondiale du désarmement, il faudra convoquer une session spéciale de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies consacrée aux problèmes de désarmement.

21. D'autres Etats sont favorables à des négociations et à l'application de mesures concrètes de désarmement et, à cet égard, ils considèrent que la convocation d'une conférence mondiale du désarmement qui pourrait jouer un rôle de catalyseur dans les instances internationales serait utile, à condition que cette conférence soit préparée avec soin et que tous les Etats dotés d'armes nucléaires y participent.

6/ Ibid., et ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 28 (A/9628).

22. Un autre groupe d'Etats appuie fermement la tenue d'une conférence mondiale du désarmement et a déjà proposé des résolutions à cette fin. D'après ces Etats, l'idée d'une conférence mondiale du désarmement prend chaque année plus de force et d'intérêt politique. Les membres de ce groupe sont convaincus que les conditions politiques nécessaires à la convocation d'une conférence sont réunies, en raison notamment de la détente et de l'importance croissante de la question du désarmement. La conférence devra être convoquée dès que possible et les mesures préparatoires, prises sans délai, devront comprendre comme élément essentiel la définition effective des questions qui seront examinées à la conférence. Par ailleurs, les problèmes dont la solution est considérée par certains comme une condition préalable se prêteraient mieux à une tentative de règlement par la conférence elle-même.

23. Certains Etats ont été d'avis que le Comité ad hoc avait achevé l'étude de l'attitude des Etats et que l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, devrait décider de modalités appropriées en vue de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

24. Certains Etats ont exprimé un autre point de vue; selon eux, le Comité ad hoc devrait appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que tout en sachant ce que son oeuvre a d'irremplaçable à certains égards, et malgré les efforts déployés par tous ses membres, en particulier par son Président, pour progresser dans la mission dont il est chargé, le Comité considère néanmoins qu'il constitue à cette fin un mécanisme important certes, mais rien moins qu'adéquat.

25. Un Etat doté d'armes nucléaires a exprimé l'opinion que l'Assemblée générale pourrait noter, par consensus, qu'une conférence mondiale du désarmement pourrait jouer en temps opportun un rôle dans le processus du désarmement. De l'avis de cet Etat, cependant, dans les circonstances actuelles, ce n'est pas l'absence d'une instance appropriée mais le manque d'accord politique qui constitue le principal obstacle aux progrès en matière de désarmement. Une conférence mondiale du désarmement ne pourrait sans doute pas surmonter cet obstacle et ainsi elle générerait probablement beaucoup plus qu'elle ne favoriserait les efforts déployés pour réaliser des accords concrets sur la limitation des armements. Il serait donc prématuré à l'heure actuelle de convoquer une conférence mondiale du désarmement, d'en fixer la date ou d'en commencer la préparation.

26. Selon un autre Etat doté d'armes nucléaires, une conférence mondiale du désarmement ne peut être convoquée que si certaines conditions préalables à la création d'une situation propice à un désarmement véritable sont remplies. La convocation d'une conférence mondiale du désarmement, ou sa préparation, ne pourra être acceptable que si tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier les deux superpuissances nucléaires, s'engagent : a) à ne pas faire usage les premiers des armes nucléaires, en particulier contre les Etats ne possédant pas d'armes nucléaires; et b) à mettre fin à leur présence militaire, quelle qu'en soit la forme, sur les territoires d'autres pays.

IV. ETUDE ANALYTIQUE DES CONCLUSIONS FIGURANT DANS LE RAPPORT
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE A SA TRENTIEME SESSION

27. Dans l'accomplissement de cette partie de son mandat, le Comité ad hoc présente l'étude analytique suivante des conclusions figurant aux paragraphes 40 à 44 de son rapport à l'Assemblée générale (trentième session).

28. On se souviendra que la Conférence mondiale du désarmement est considérée par de nombreux gouvernements comme une instance internationale pour la recherche d'un accord sur le désarmement général et complet effectué sous contrôle international efficace, à la fois dans les domaines nucléaire et classique.

29. Cette idée jouit d'un large appui de la part des Etats, mais ils considèrent que sa réalisation appelle :

a) La participation de tous les Etats, notamment de tous les Etats dotés d'armes nucléaires;

b) Une préparation soigneuse.

Parmi les Etats dotés d'armes nucléaires, une divergence fondamentale d'opinions sur la date et les conditions de convocation de la Conférence s'est manifestée et persiste encore à l'heure actuelle (voir les paragraphes pertinents du présent rapport).

30. Dans leurs réponses à la communication que leur a adressée le Secrétaire général en application de la résolution 3260 (XXIX) de l'Assemblée générale, certains Etats ont envisagé de donner à la conférence mondiale du désarmement une fonction différente, celle de doter l'Organisation des Nations Unies d'un système efficace de désarmement. Pour y parvenir et faire des progrès tangibles, il leur a semblé nécessaire de renforcer les principes, revoir les directives, établir des modalités et mettre à jour le mécanisme international qui s'occupe des questions de désarmement.

31. Lors de l'examen des observations envoyées par les Etats sur les principaux objectifs de la Conférence mondiale du désarmement, le Comité ad hoc a pris note, entre autres, des points de vue suivants :

a) Les gouvernements envisageaient divers objectifs pour une conférence mondiale du désarmement. Suivant ces objectifs, ils concevaient la conférence selon deux grandes formules : i) une conférence durant laquelle on chercherait à réaliser des accords sur des mesures concrètes de désarmement dans les domaines nucléaire et classique; ii) une conférence qui rationaliserait les mécanismes, proposerait des principes directeurs et donnerait une impulsion aux négociations sur le désarmement;

b) La portée et la nature de la conférence varieraient en fonction de la tâche qui lui serait assignée;

c) Certaines conditions politiques qui seraient valables pour une conférence visant à prendre des mesures concrètes de désarmement ne le seraient pas nécessairement pour la convocation d'une conférence qui aurait des objectifs

plus limités. Pour une conférence de ce genre, un climat politique international particulier ne s'imposerait peut-être pas;

d) Les travaux préparatoires pour une telle conférence seraient moins complexes que la préparation d'une conférence cherchant à résoudre les grands problèmes de désarmement.

32. L'écrasante majorité des Etats continuaient à penser, cependant, que, quelle que soit la tâche confiée à la Conférence mondiale du désarmement, la préparation adéquate de la conférence et la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires et militairement importants étaient essentielles. De même, selon un autre Etat 7/, si certaines conditions préalables à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement n'étaient pas réunies, il ne pourrait y avoir aucune conférence non plus qu'aucun genre d'activité préparatoire.

33. C'est dans ce contexte qu'ont été tirées les conclusions figurant aux paragraphes 40 à 44 du rapport du Comité ad hoc à l'Assemblée générale (trentième session).

34. Conformément à son mandat et en application de l'alinéa b) du paragraphe 2 de la résolution 3260 (XXIX) de l'Assemblée générale, le Comité ad hoc a poursuivi ses consultations avec les représentants de tous les Etats possédant des armes nucléaires. A la suite de ces consultations, il s'est rendu compte que l'Union des Républiques socialistes soviétiques était convaincue de la nécessité de convoquer immédiatement une conférence mondiale du désarmement. Les Etats-Unis, quant à eux, continuaient à penser qu'étant donné la situation politique, il était prématuré de convoquer une telle conférence (voir par. 25 ci-dessus). La position de la Chine sur tous les aspects de la question est exposée en détail dans l'annexe au présent rapport (p. 9 à 59). La France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, pour leur part, estimaient qu'une conférence mondiale du désarmement pourrait jouer un rôle utile dans le domaine du désarmement à condition d'être soigneusement préparée et que toutes les puissances nucléaires et militairement importantes y participent.

V. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITE AD HOC CONCERNANT SON MANDAT

35. Après avoir étudié les vues des gouvernements concernant divers aspects de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et divers faits connexes, le Comité ad hoc constate que les Membres de l'Organisation des Nations Unies en général souhaitent manifestement que des progrès soient faits dans le domaine du désarmement et ont appuyé des propositions susceptibles d'aboutir à cette fin.

36. A cet égard, l'idée d'organiser une conférence mondiale du désarmement pour traiter des problèmes du désarmement, qui date de la première Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue en 1961 à Belgrade, a été appuyée par un grand nombre d'Etats Membres de l'Organisation

7/ Pour plus de détails, voir annexe, p. 9.

des Nations Unies, encore qu'à des degrés divers et avec certaines divergences de vues quant aux conditions à remplir et quant à certains aspects relatifs à la convocation de la conférence. Un aperçu des principales manières d'envisager le problème a été présenté dans la section III du présent rapport.

37. En ce qui concerne la convocation d'une conférence mondiale du désarmement dans les conditions actuelles, aucun consensus ne s'est encore dégagé au sein des Etats dotés d'armes nucléaires, dont la participation à une conférence mondiale du désarmement est jugée essentielle par la plupart des Membres de l'Organisation. Il semble donc au Comité ad hoc qu'il faut continuer de s'efforcer de créer des conditions adéquates pour l'organisation d'une conférence mondiale du désarmement; à cet égard, les occasions qui s'offrent et qui, de l'avis des Etats Membres de l'Organisation, sont de nature à favoriser des progrès dans le domaine du désarmement, doivent être saisies et pleinement mises à profit.

38. A la lumière du contenu du présent rapport et des observations susmentionnées, le Comité pense que l'Assemblée générale voudra peut-être examiner s'il y a lieu de maintenir en activité le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement.

ANNEXE

Vues exprimées par les Etats depuis la parution du dernier rapport
du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
Afghanistan	11
Albanie	11
Argentine	12
Autriche	13
Belgique	14
Bhoutan	15
Bulgarie	15
Burundi	16
Chili	17
Chine	17
Cuba	17
Danemark	18
Egypte	18
Equateur	19
Espagne	19
Finlande	21
France	21
Ghana	22
Guyane	23
Haute-Volta	23
Hongrie	23
Inde	24
Indonésie	25
Iran	26
Italie	31
Japon	32
Kenya	33
Koweït	33
Liban	34
Libéria	35

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Madagascar	35
Malaisie	36
Mali	36
Maroc	36
Maurice	37
Mexique	37
Mongolie	38
Népal	40
Nigéria	40
Pakistan	41
Pérou	42
Philippines	43
Pologne	44
Qatar	46
République arabe libyenne	46
République démocratique allemande	46
République socialiste soviétique de Biélorussie	48
République socialiste soviétique d'Ukraine	49
République-Unie du Cameroun	50
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	50
Sénégal	51
Sierra Leone	51
Somalie	52
Soudan	52
Suède	52
Tchad	53
Tchécoslovaquie	53
Tunisie	54
Turquie	54
Union des Républiques socialistes soviétiques	55
Venezuela	57
Yémen démocratique	57
Yougoslavie	58
Zambie	59

Note : On trouvera ci-après les vues exprimées par les gouvernements, au sujet de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, au cours de la trentième session de l'Assemblée générale, lors de séances plénières ou de séances de la Première Commission, ou au cours de la sixième session du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement. A la fin de chaque extrait figurent, entre parenthèses, la date de la déclaration, la cote du compte rendu de séance de l'organe où elle a été faite et la page pertinente du texte mimeographié de ce compte rendu./

Original : allemand, anglais, arabe,
espagnol, français ou russe/

AFGHANISTAN

Le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement a poursuivi avec beaucoup de compétence l'étude de cette question dans le cadre du mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale. Ma délégation estime que ce comité, une fois de plus, a été à même de souligner la tendance générale qui se dégage en faveur de la convocation de la conférence, après qu'auront été terminés les préparatifs concernant à la fois le stade préliminaire et la convocation finale de la conférence grâce à la coopération et à la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires. Je tiens à réitérer la position de ma délégation en disant que nous appuyons pleinement la convocation d'une telle conférence et nous sommes certains de son aboutissement dans le domaine du désarmement, compte tenu de la décision adoptée par les pays non alignés. (18 novembre 1975 - A/C.1/PV.2090, p. 57)

ALBANIE

La convocation d'une conférence mondiale du désarmement fait partie aussi de la propagande que les deux superpuissances impérialistes mènent en matière de désarmement. Une conférence mondiale, par l'intermédiaire de laquelle les socio-impérialistes prétendent réaliser un désarmement général et complet, est non seulement impossible mais aussi très dangereuse. Le déroulement des événements dans le monde, la présence des bases et des flottes militaires des deux superpuissances aux quatre coins du monde, les manœuvres militaires des blocs de l'OTAN et du Pacte de Varsovie sont autant de preuves du danger sérieux qui menace aujourd'hui la liberté et l'indépendance des peuples et des États souverains. Dans ces conditions, la convocation d'une telle conférence ne servirait qu'à créer des illusions et à décevoir les peuples. (20 novembre 1975 - A/C.1/PV.2094, p. 52)

Il est inutile d'indiquer qu'il faut étudier toutes les possibilités existantes pour donner un plus grand élan aux négociations multilatérales de désarmement. A cette fin - et cela découle de ce qui précède - il faudrait explorer la possibilité de créer un nouvel organe de négociation qui facilite la présence de toutes les puissances dotées d'armes nucléaires et de toutes les autres puissances militairement importantes. En effet, et sans pour autant cesser de demander que l'on tente d'apporter les modifications structurelles requises à l'organe existant, il serait bon d'envisager la nécessité de ne pas être rivé à la forme et de pouvoir examiner pragmatiquement d'autres solutions.

Dès le début, nous avons cru qu'une conférence mondiale du désarmement, qui serait dûment préparée et qui bénéficierait de la participation irremplaçable des puissances susmentionnées, pourrait être, elle aussi, utile à cette fin. Voilà la position que les pays non alignés ont toujours soutenue.

Toutefois, il nous faut constater avec inquiétude que le rapport du Comité ad hoc ne permet pas d'être optimiste à ce sujet, en dépit de la compétence et de la ténacité avec lesquelles son président et son rapporteur, M. Hoveyda et M. Elias, ont mené les délibérations.

Le Comité peut, en fait, constituer un pas constructif vers l'établissement d'un organe représentatif de négociations. Mais, comme l'indique le rapport, l'attitude des pays dotés d'armes nucléaires reste inchangée. Cela inclut les deux puissances qui n'ont pas participé directement aux travaux du Comité. Même si l'on prétend que la conférence n'est ni opportune ni nécessaire, ou que certaines conditions préalables doivent être remplies, il faut rappeler que personne n'a le droit de veto à l'Assemblée générale et que cette situation ne peut pas se poursuivre indéfiniment.

En même temps, nous tenons à lancer un avertissement sur le danger qu'entraînerait le fait de céder à la tentation de convoquer une conférence mondiale du désarmement sans la présence, ou en dépit de l'opposition, d'une ou deux puissances nucléaires. Car cela reviendrait, sans aucun doute, à encourir une grave responsabilité, tant il serait enfantin de prétendre que les absents accepteraient docilement les décisions qui auraient été adoptées sans leur participation. On peut se permettre de dire qu'en procédant de la sorte nous nous livrerions à un exercice futile et nous nous lancerions, de façon irréfléchie, dans une impasse. (30 octobre 1975 - A/C.1/PV.2073, p. 33 à 36)

Le représentant de l'Argentine dit que son pays a été partisan, dès l'origine, de la tenue d'une conférence mondiale du désarmement, qui doit faire l'objet de préparatifs appropriés et doit répondre à certaines conditions essentielles, telles que la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires et des pays importants du point de vue militaire. Cependant, il s'est heurté à l'opposition ou à la réticence de certains pays, dont le point de vue ne peut être méconnu. Le 30 octobre 1975, à la Première Commission, la délégation argentine a signalé le danger qu'il y aurait à réunir une conférence mondiale du désarmement dont seraient absentes ou à laquelle s'opposeraient une ou

plusieurs puissances nucléaires (voir ci-dessus). Naturellement, ces pays n'accepteraient pas docilement des décisions approuvées en dehors d'eux et de ce fait, les efforts seraient inutiles ou aboutiraient à une impasse. La conférence n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'arriver au désarmement général et complet, concept que l'on néglige fréquemment dans les délibérations sur le désarmement. S'il en est ainsi, il faut procéder avec mesure, en évaluant avec soin les conséquences de toute décision précipitée. (5 mars 1975 - A/AC.167/SR.32, p. 6)

AUTRICHE

Si les principaux Etats ne sont pas résolus à réaliser un désarmement qui ne porte pas atteinte à l'équilibre des forces et qui ne menace pas la sécurité, il faudra craindre que les négociations sur le désarmement ne progressent pas davantage non plus à l'avenir. Toutefois, mon gouvernement continuera à défendre l'idée d'une conférence mondiale du désarmement et il espère que la conclusion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui vient de se tenir à Helsinki, marque l'aube d'une époque plus propice à la réduction du gigantesque arsenal d'armes conventionnelles et nucléaires. Surtout, l'opinion publique mesurera la réussite de la politique de détente aux résultats obtenus dans ce domaine. (2 octobre 1975 - A/PV.2371, p. 52)

Le représentant de l'Autriche dit que, en réponse à une lettre du Secrétaire général, le Gouvernement autrichien a indiqué, il y a presque quatre ans, qu'il jugeait nécessaire qu'une conférence mondiale du désarmement se réunisse en 1974. Aujourd'hui, en 1976, cette conférence paraît bien plus éloignée. A première vue, il serait facile de déterminer la cause de cet échec; étant donné qu'une conférence mondiale du désarmement ne pourrait être utile sans la participation de toutes les puissances nucléaires, il faudrait en imputer la responsabilité aux puissances nucléaires qui refusent leur participation. Cependant, une analyse plus poussée montre que l'imagination nécessaire pour sortir de cette impasse a fait défaut. En premier lieu, les raisons profondes de l'attitude négative de ces puissances nucléaires n'ont pas été examinées et, en deuxième lieu, adopter une stratégie du tout ou rien, a peut-être été une erreur. En effet, en prévoyant une grande conférence au niveau le plus élevé possible, chargée de résoudre tous les problèmes du désarmement, peut-être a-t-on visé trop haut et, par cela, facilité la tâche aux critiques. Au cours des consultations tenues pendant la trentième session de l'Assemblée générale, diverses délégations ont posé la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux abandonner les efforts en faveur du désarmement, qui risquaient d'aboutir à de nouvelles frustrations. Le Comité a examiné pendant deux ans la question primordiale, c'est-à-dire la position des puissances nucléaires quant à la tenue de la conférence. Le pessimisme actuel semble confirmer l'idée que tout a déjà été dit à ce sujet. Il faudrait donc, de l'avis de la délégation autrichienne, chercher ailleurs la solution. Le Comité doit poursuivre ses contacts avec les puissances nucléaires, pour deux raisons importantes : d'une part, pour déceler des changements éventuels dans leur position et, d'autre part, pour ne pas faire oublier que le désarmement nucléaire est une préoccupation fondamentale de tous les Etats non dotés de techniques nucléaires.

L'Autriche a appuyé et continue d'appuyer la convocation d'une conférence mondiale et, en même temps, elle exhorte les membres du Comité à faire preuve de réalisme dans la poursuite des travaux. Il est certain que l'immense majorité des pays souhaitent une conférence mondiale du désarmement et que seulement un petit nombre d'Etats s'y opposent, mais il ne faut pas oublier que ces Etats représentent un tiers de la population mondiale et possèdent plus de la moitié des armes nucléaires existantes. En conséquence, au lieu d'accomplir un pas de géant en vue de convoquer la conférence, le Comité devrait plutôt s'efforcer de se rapprocher progressivement de cet objectif et, tout au moins, de ne pas perdre ce qu'il a déjà acquis. (5 mars 1976
A/AC.167/SR.33, p. 6 et 7)

De l'avis de la délégation autrichienne, les travaux du Comité ont en ... ceci de très particulier que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires y ont participé, encore que ce soit à des niveaux différents. En outre, le Comité a mis en place ces dernières années un mécanisme qui pourra servir utilement au déroulement des consultations auxquelles la convocation de la conférence donnera nécessairement lieu.

Il serait tout à fait utile que le Comité reste en contact avec les puissances nucléaires qui ne sont pas disposées, à l'heure actuelle, à participer à une conférence mondiale du désarmement, afin qu'aucun changement éventuel d'attitude de leur part ne puisse lui échapper; il conviendrait également d'analyser soigneusement quels sont les motifs véritables de leur attitude actuelle. En tout état de cause, ... le Comité doit se garder d'adopter une stratégie du "tout ou rien"; il faudrait plutôt envisager dorénavant des mesures progressives susceptibles de faciliter la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, tout en veillant à préserver l'acquis de ces trois dernières années. (13 juillet 1976 - A/AC.167/SR.35, p. 2)

BELGIQUE

La dimension nucléaire ne peut pas nous faire oublier qu'autour de ces arsenaux se sont constituées par ailleurs d'immenses réserves d'armes conventionnelles qui requièrent de notre part une prise de position de plus en plus pressante.

En faisant l'inventaire des questions dont nous sommes saisis, nous sommes tentés de croire que notre approche de problèmes aussi vastes et cependant tellement immédiats est trop abstraite, trop enlisée dans une négociation qui tend à devenir hermétique, bien qu'elle nous concerne tous au premier degré.

Depuis un certain temps déjà, cet aspect de la question a été perçu et des suggestions ont été faites, dans cette enceinte et ailleurs, pour y remédier. Le projet d'une conférence mondiale du désarmement répond entre autres à cette préoccupation. La Belgique s'est exprimée à plusieurs reprises à ce sujet et s'est prononcée en faveur de cette idée, pour autant toutefois que les conditions de préparation, de contenu et de participation soient réunies.

(10 novembre 1975 - A/C.1/PV.2081, p. 17)

BHOUTAN

Étant donné ces considérations, ma délégation se félicitera de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement où seront discutées toutes les possibilités et les études en vue d'un désarmement complet, avec la participation de tous les pays. Il n'est pas besoin à ce stade de souligner la nécessité de préparatifs complets dans ce but. (3 octobre 1975 - A/PV.2374, p. 63)

C'est avec cette volonté de réaliser le désarmement complet que nous appuyons la convocation d'une conférence mondiale du désarmement consacrée uniquement au désarmement, avec la pleine participation de tous les pays et une préparation adéquate qui créerait une atmosphère favorable à la réalisation de résultats positifs. (19 novembre 1975 - A/C.1/PV.2091, p. 26)

BULGARIE

Nous estimons que la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, avec la participation de tous les pays, notamment de tous les États dotés d'armes nucléaires, jouera un rôle extrêmement utile. La nécessité de convoquer cette conférence au plus tôt est reconnue par un nombre toujours plus grand d'États. Il faut donc que l'on passe aux préparatifs pratiques de la conférence en élargissant, à la présente session, les pouvoirs du Comité ad hoc. Ceux qui boycottent les préparatifs de la conférence et empêchent la mise en oeuvre des quatre résolutions de l'Assemblée générale se trouvent dans un isolement toujours plus grand, parce qu'ils défient la volonté des peuples et s'opposent aux décisions de notre Organisation. (26 septembre 1975 - A/PV.2363, p. 82 et 83)

Les efforts pour promouvoir le désarmement nucléaire prendraient leur entière dimension avec la participation de toutes les puissances nucléaires. Chaque année qui passe fait ressortir davantage la nécessité d'une telle participation et d'une adhésion universelle aux traités existants dans le domaine nucléaire. A notre avis, dans la conjoncture actuelle, la convocation d'une conférence mondiale du désarmement contribuerait considérablement à atteindre ces objectifs; il est à espérer que l'Assemblée générale réussira à surmonter finalement les obstacles qui freinent sa tenue. (11 novembre 1975 - A/C.1/PV.2083, p. 21)

Il ressort des échanges de vues et des documents concernant cette question que la grande majorité des États souscrivent à l'idée de réunir d'urgence la conférence du désarmement. Tous s'accordent à penser que la convocation d'une conférence mondiale du désarmement constitue une nécessité politique urgente, et le moment est venu de commencer sérieusement les préparatifs de cette conférence. Durant l'année en cours, le Comité devrait s'employer activement à surmonter les obstacles qui ont été délibérément placés sur son chemin pour gêner ses travaux. Il devrait, comme son mandat lui en donne le pouvoir, recommander à l'Assemblée générale, lors de sa trente et unième session, que la conférence

mondiale du désarmement soit convoquée dans un proche avenir et que ses préparatifs concrets soient amorcés. Le Comité doit organiser ses activités de façon à empêcher les adversaires du désarmement de se mettre en travers de la volonté de la grande majorité des Etats et de déformer les positions et les recommandations concertées.

Le représentant de la Bulgarie est convaincu que la seule interprétation exacte du mandat du Comité est la suivante : le Comité doit s'employer à établir une base solide sur laquelle pourront commencer les travaux en vue de la préparation concrète de la conférence, c'est-à-dire qu'il doit arrêter les principales tâches de la conférence, son ordre du jour, la date et le lieu de sa réunion. (3 mars 1976 - A/AC.167/SR.30, p. 5 et 6)

BURUNDI

Pour ce qui est de la conférence mondiale du désarmement, le Burundi estime que le but de la conférence doit être l'anéantissement total des stocks de toutes les armes de destruction massive - surtout des armes nucléaires -, l'interdiction de leur fabrication et de la mise au point d'autres types d'armes de ce genre.

Cependant, il ne faudrait pas non plus brûler les étapes en convoquant une conférence mondiale du désarmement pour déboucher finalement sur l'échec de l'objectif à atteindre, à savoir le désarmement véritable. Il faut absolument que cette conférence ait, au départ, de bonnes chances d'aboutir à un résultat positif. C'est pourquoi il s'avère indispensable que toutes les puissances nucléaires acceptent de participer à cette conférence. Il est évident que la conférence mondiale du désarmement ne pourra réussir que dans une atmosphère de confiance des peuples, sans soupçons et sans méfiance. Il faudrait également que les grandes puissances fassent la promesse de cesser les interventions étrangères dans les affaires politiques, économiques et militaires des autres Etats.

Dans tous les cas, la délégation burundaise a le sentiment profond que la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement se trouve aujourd'hui dans une impasse, car la majorité des pays considèrent que la participation de toutes les puissances nucléaires à cette conférence est une condition sine qua non. Or, une des puissances nucléaires pose des conditions préalables avant la tenue de la conférence, à savoir, notamment que les pays nucléaires doivent tout d'abord souscrire l'engagement sans équivoque qu'ils ne seront pas les premiers à utiliser, à aucun moment ni en quelque circonstance que ce soit, les armes nucléaires, et, en particulier, qu'ils n'utiliseront pas les armes nucléaires contre les pays non nucléaires et les zones dénucléarisées, et qu'ils retireront de l'étranger toutes leurs forces armées, y compris leurs missiles nucléaires, qu'ils démantèleront toutes leurs bases militaires, y compris les bases nucléaires, se trouvant sur les territoires d'autres pays. Il faudrait faire remarquer aussi que certains pays ne veulent pas être endormis ou trompés par la convocation d'une conférence mondiale du désarmement qui ne servirait qu'une propagande visant à camoufler la course aux armements ou à maintenir l'équilibre des armements de certaines principales puissances nucléaires.

Par conséquent, le choix est clair : ou bien, la tenue de la conférence mondiale du désarmement sans la participation de toutes les puissances nucléaires, ou bien pas de conférence du tout. De toute façon, ma délégation reste convaincue que la participation de toutes les puissances nucléaires est indispensable. (18 novembre 1975 - A/C.1/PV.2090, p. 16 et 17)

CHILI

Nous sommes d'accord avec ceux qui estiment qu'il faudrait penser à un mécanisme plus efficace que la Conférence du Comité du désarmement, qui permettrait des négociations multilatérales réelles de caractère universel et auxquelles participeraient toutes les puissances nucléaires. A cet égard, la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale et la conférence mondiale du désarmement projetée, sont des idées dignes d'un examen urgent. Le Comité ad hoc chargé de la préparation de la conférence mondiale - comité dont fait partie le Chili - devrait terminer ses travaux par une recommandation finale à la trente et unième session de l'Assemblée générale. (19 novembre 1975 - A/C.1/PV.2092, p. 32 et 33)

CHINE

En ce qui concerne une conférence du désarmement, la Chine conserve la position qu'elle a adoptée il y a longtemps, à savoir que la conférence doit avoir un but très précis et répondre à des conditions préalables. Ce but précis, c'est l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires, et absolument pas la prétendue limitation des armes stratégiques. Les conditions préalables sont les suivantes : tous les pays nucléaires, et notamment les deux superpuissances nucléaires, l'Union soviétique et les Etats-Unis, doivent tout d'abord souscrire à l'engagement sans équivoque qu'ils ne seront pas les premiers à utiliser, à aucun moment et en quelque circonstance que ce soit, les armes nucléaires et, notamment, à ne pas utiliser les armes nucléaires contre les pays non nucléaires et les zones dénucléarisées et qu'ils retireront de l'étranger toutes leurs forces armées, y compris leurs missiles nucléaires, qu'ils démantèleront toutes leurs bases militaires, y compris les bases nucléaires, se trouvant sur les territoires d'autres pays. Etant donné que les superpuissances ont même refusé de souscrire l'engagement minimum de ne pas utiliser d'armes nucléaires contre des pays non nucléaires, comment peut-on dire que les conditions nécessaires pour convoquer une conférence mondiale du désarmement sont déjà réunies? (11 novembre 1975 - A/C.1/PV.2084, p. 26 et 27)

CUBA

La convocation de la conférence mondiale du désarmement peut compter sur un appui croissant, large et actif, de presque tous les pays. Cuba appuie la convocation de cette conférence, à laquelle participeraient tous les Etats Membres ou non des Nations Unies, les pays de grande taille comme les pays de petite taille, les pays nucléaires comme les pays non nucléaires, dans des conditions d'égalité et chacun bénéficiant des mêmes droits.

Ce forum nouveau et universel pourra permettre aux questions du désarmement d'être traitées de façon efficace et de donner ainsi un sens et une vérité à la Décennie du désarmement.

Ma délégation espère que le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement continuera d'exercer son mandat et aura des pouvoirs étendus, afin que l'on puisse adopter les mesures nécessaires à la prompte convocation de cette conférence. L'une des tâches importantes de cette dernière sera d'examiner tous les moyens propres à aboutir à un désarmement général et complet sous contrôle international efficace, de même que d'analyser les conséquences économiques et sociales nuisibles de la course aux armements pour l'humanité et d'approfondir la relation qui existe entre le désarmement et le développement socio-économique, laquelle affecte particulièrement les pays en développement. (18 novembre 1975 - A/C.1/PV.2090, p.63 et 64)

DANEMARK

En ce qui concerne la question d'une conférence mondiale du désarmement, mon gouvernement est toujours d'avis que la Conférence du Comité du désarmement - ou peut-être un autre organe de composition similaire et restreinte - devrait être l'instance essentielle pour les délibérations multilatérales sur les questions de désarmement, de façon à assurer une étude objective, réaliste et complète des questions très complexes en jeu. Toutefois, nous pensons qu'une conférence mondiale du désarmement, si elle était préparée avec grand soin et si elle réunissait l'appui très large de la communauté mondiale, pourrait ouvrir la voie au progrès et conduire à des résultats constructifs dans le domaine du désarmement. Nous faisons nôtre la recommandation selon laquelle le Comité ad hoc devrait poursuivre ses travaux afin de préciser encore les questions qui pourraient être utilement examinées à la conférence. Les aspects pratiques de la convocation de cette conférence pourront peut-être être examinés à une date ultérieure. (17 novembre 1975 - A/C.1/PV.2089, p.8)

EGYPTE

De toute évidence, le problème est complexe et compliqué. A part des réponses techniques à des questions multiples et compliquées, il exige des décisions politiques au niveau le plus élevé. Parfois, nous, les petites puissances, pensons que ces décisions politiques ne seront jamais prises, bien que les réponses techniques existent. C'est pourquoi, il faudrait qu'une conférence mondiale du désarmement ait lieu, à laquelle participeraient les dirigeants du monde et les chefs d'Etat à la tête de leurs délégations. Le mandat actuel du Comité ad hoc ne lui laisse pas beaucoup de champ pour adopter les mesures qui s'imposent. Le boycottage des travaux du Comité par deux puissances nucléaires ne l'a pas aidé non plus, malgré la grande habileté de négociation et les efforts diplomatiques de M. Hoveyda, représentant de l'Iran. S'il s'avère donc difficile de convoquer pour l'an prochain une conférence mondiale du désarmement, ma délégation partage l'avis et l'engagement des autres Etats non alignés selon lesquels, conformément aux résolutions de la Conférence

de Lima a/, une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait être convoquée pour donner l'élan voulu aux négociations sur le désarmement qui sont actuellement au point mort, avant que la deuxième moitié de la Décennie du désarmement ne s'achève sans que des résultats aient été obtenus. (20 novembre 1975 - A/C.1/PV.2094, p.37)

EQUATEUR

Ma délégation appuie l'idée d'une conférence mondiale du désarmement dûment préparée, avec la participation des grandes puissances nucléaires et de tous les Etats militairement importants, car, grâce à elle, on pourrait mettre sur pied un très vaste programme de désarmement. Nous avons lu avec satisfaction le rapport du Comité ad hoc et nous estimons qu'il a effectué un travail difficile et productif.

Nous avons constaté que deux tendances bien définies se dégagent pour ce qui est du but de la conférence : d'une part, obtenir immédiatement certaines mesures concrètes de désarmement et, d'autre part, faire de la conférence une tribune de grande portée politique où pourrait avoir lieu un examen de ce qui a été réalisé et des négociations en cours, en vue de donner un nouvel élan au processus de négociation. Les deux objectifs sont importants. Il ne fait aucun doute que, si l'on parvient à des mesures concrètes, le progrès sera considérable. Il convient cependant de reconnaître que le processus actuel, caractérisé par sa lenteur, pourrait être accéléré grâce à un nouvel appui politique. (11 novembre 1975 - A/C.1/PV.2084, p.17)

ESPAGNE

Pour la deuxième fois, le Comité ad hoc s'est acquitté du mandat que l'Assemblée lui a confié. Cette année, comme l'indique la recommandation unique contenue au paragraphe 45 du rapport du Comité b/, l'Assemblée désirera peut-être examiner s'il convient de maintenir le Comité en fonctions selon un mandat approprié. Il n'est pas facile à l'heure actuelle de définir un nouveau mandat pour le Comité, car sur cette question, les positions des Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas changé, comme il ressort de la conclusion figurant au paragraphe 44 du rapport du Comité, ce qui exclut, pour l'instant, la possibilité d'une convocation à une date rapprochée. Cette conclusion du Comité laisse prévoir la nécessité de consultations nouvelles et délicates pour essayer, le cas échéant, de trouver un nouveau mandat au Comité. (14 novembre 1975 - A/C.1/PV.2087, p.51)

a/ Conférence de ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima du 25 au 30 août 1975. Pour le texte des résolutions adoptées, voir A/10217 et Corr.1, annexe.

b/ Ibid.

Les efforts déployés en faveur du désarmement dans les instances bilatérales et régionales devraient s'accompagner d'une action visant à réunir une conférence mondiale du désarmement. La complexité manifeste de la tâche à laquelle le Comité doit s'atteler est imputable à trois facteurs : l'importance économique de l'industrie des armements, les conséquences politiques de l'attitude adoptée par divers pays, et le rapport qui existe entre désarmement et sécurité. Le représentant de l'Espagne préconise une optique réaliste : reconnaître que le désarmement n'est pas une tâche facile mais qu'il ne faut pas pour autant remettre indéfiniment la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, car l'accumulation d'énormes stocks d'armements constitue une grave menace.

Il ne faut pas perdre de vue que la grande majorité des dirigeants politiques et des peuples de tous les pays souhaitent la réunion d'une conférence du désarmement et qu'il faut faire preuve de patience, de souplesse et de compréhension lorsque l'on examine des points de vue qui apparaissent parfois inconciliables mais sont peut-être en réalité moins divergents qu'il ne semblerait. D'aucuns continueront sans doute à exprimer l'opinion que la conférence ne devrait pas être convoquée parce qu'elle risque de susciter de faux espoirs. C'est là un argument sans valeur qui, à la limite, pourrait être appliqué aux entretiens bilatéraux sur la limitation des armes stratégiques, aux entretiens sur la réduction des troupes en Europe et peut-être même à la Conférence du Comité du désarmement.

Le représentant de l'Espagne constate avec plaisir qu'en 1975 on a admis plus volontiers que la conférence ne serait pas une manifestation isolée mais constituerait un processus susceptible de se développer avec le temps et qu'elle pourrait comporter une série de sessions successives où des idées et des méthodes nouvelles visant à accroître l'efficacité de ses travaux pourraient voir le jour. Quelles que soient les difficultés que suscite la convocation de la conférence, mieux vaut la réunir qu'y renoncer.

Appelant l'attention sur les conclusions présentées par le Comité ad hoc dans son rapport à la trentième session de l'Assemblée générale c/, le représentant de l'Espagne exprime l'opinion que lorsque le Comité analysera les conclusions qui figurent dans ce rapport et présentera à l'Assemblée générale, lors de sa trente et unième session, des observations et des recommandations sur son mandat, il devra tenir compte de la nécessité de réunir certaines conditions requises (voir par. 42) et du fait que la position des Etats dotés d'armes nucléaires sur tous les aspects de la convocation de la conférence demeure inchangée (voir par. 44). Il faut essayer de tirer parti de ces deux facteurs et ne pas les laisser faire obstacle aux progrès. Il faut également reconnaître que le désarmement et la sécurité sont intimement liés et, lorsque l'on considère les deux obstacles mentionnés, ne pas perdre de vue que la position des grandes puissances comme la nécessité de réunir certaines conditions préalables se fondent sur des raisons de sécurité. Bien que le renforcement de la sécurité internationale constitue un point distinct de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, si les délibérations du Comité doivent avoir un effet tangible, elles ne devront pas négliger les aspects de la sécurité internationale qui touchent de près au désarmement.

c/ Ibid.

En conséquence, la délégation espagnole se fondera sur les considérations suivantes en ce qui concerne les travaux du Comité : tout d'abord, la polémique devra faire place à des considérations pratiques, de manière qu'on mette au point des solutions concrètes de nature à faciliter les travaux ultérieurs en matière de désarmement; par ailleurs, il faut absolument préparer minutieusement la conférence et y voir un processus dynamique; enfin, les questions de sécurité doivent être examinées en même temps que les mesures de désarmement. (4 mars 1976 - A/AC.167/SR.31, p. 6 et 7)

FINLANDE

Compte tenu de tous ces éléments, à notre avis, l'Assemblée pourrait fort bien chercher à savoir si l'on ne pourrait pas trouver enfin les moyens d'accélérer le processus si long nécessaire à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement - idée que la délégation finlandaise a toujours appuyée. Nous avons estimé et continuons d'estimer qu'une conférence mondiale du désarmement, qui remplirait les conditions nécessaires et généralement acceptées, fournirait à la communauté internationale une possibilité de passer en revue d'une façon générale le désarmement dans son ensemble, de réaffirmer les objectifs en matière de désarmement en termes politiques et de tracer la voie à suivre et fixer les priorités pour de futures négociations. A ce stade, il nous semble en outre qu'une conférence mondiale du désarmement pourrait peut-être donner un nouveau dynamisme, un nouvel élan et une inspiration nouvelle à nos travaux dans ce domaine. (3 novembre 1975 - A/C.1/PV.2075, p.7 et 8)

FRANCE

Sur cette longue route, le désarmement, un désarmement réel, universel, contrôlé, est et reste plus que jamais une nécessité.

La France, en ce qui la concerne, s'est prononcée en faveur du projet de conférence mondiale que notre Organisation étudie actuellement, projet qui, s'il est assuré du soutien de toutes les puissances militaires, en particulier des cinq puissances nucléaires, peut faire sortir l'entreprise de l'ornière dans laquelle elle se trouve aujourd'hui enlisée. (26 septembre 1975 - A/PV.2364, p.22)

Mon pays est toujours disposé à s'associer à tout effort raisonnable qui lui paraîtrait susceptible de reprendre la poursuite d'un désarmement réel et efficace. C'est ainsi qu'il a marqué, lorsqu'elle a été proposée, son soutien à l'idée de réunir les cinq puissances nucléaires pour discuter entre elles du désarmement nucléaire. C'est ainsi qu'il a suivi avec faveur et appuyé l'idée d'une conférence mondiale du désarmement qui pourrait définir de nouveaux objectifs et de nouvelles procédures d'action.

Je citerai à ce sujet la déclaration franco-soviétique du 17 octobre :

"Les deux parties se prononcent en faveur de la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement, avec la participation de toutes les puissances nucléaires à la préparation et aux travaux de cette

conférence, qui doit apporter une contribution essentielle à la progression vers un désarmement général et complet et à la libération de l'humanité du fardeau des armements." (10 novembre 1975 - A/C.1/PV.2081, p.43 et 44)

Le Gouvernement français a été l'un des premiers à appuyer la convocation d'une conférence mondiale du désarmement proposée par l'URSS, comme il est prêt à appuyer tout effort susceptible d'aboutir à un désarmement effectif. Si la France se trouve, au Comité, dans une situation particulière, cela ne l'a pas empêchée de contribuer à ses travaux et de se joindre au consensus qui a marqué l'adoption de son rapport. La délégation française regrette le peu de progrès accomplis et espère qu'en 1976 les Etats Membres pourront se mettre d'accord sur les conditions dans lesquelles pourrait être tenue la conférence mondiale. Il est toutefois nécessaire, comme le stipulent les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, d'obtenir un accord total des Etats Membres sur le rapport que le Comité doit présenter à la trente et unième session de l'Assemblée générale. Un désaccord se solderait par l'absence de certaines puissances et, si tous les Etats Membres ayant des forces armées importantes n'assistent pas à la conférence, cette entreprise sera dénuée de sens. (4 mars 1976 - A/AC.167/SR.31, p.2)

GHANA

Une revue des questions internationales urgentes doit nécessairement nous amener au problème du désarmement et des mesures s'y rapportant, qui continue de nous préoccuper. Ceux d'entre nous - et nous sommes la majorité - qui, en raison du caractère restreint de la composition de la Conférence du Comité du désarmement, sont dans l'impossibilité de faire entendre leur voix sont d'accord pour demander la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Cette conférence, croyons-nous, contribuera à ouvrir les impasses dans lesquelles sont enfermées certaines puissances nucléaires et créera ainsi la possibilité d'aborder d'une façon nouvelle et plus universelle les négociations sur le désarmement. (25 septembre 1975 - A/PV.2362, p.83)

Comme l'an dernier, le rapport du Comité ad hoc pour la conférence mondiale du désarmement ne nous laisse pas beaucoup d'espoir. Ce rapport indique que nous ne sommes pas encore tous d'accord sur le principe de la nécessité de convoquer une conférence mondiale du désarmement. Nous n'avons donc pas pu passer de ce stade au stade préparatoire de la conférence; et pourtant nous sommes tous d'accord pour reconnaître que, si la conférence mondiale du désarmement doit avoir une certaine utilité, elle doit être bien préparée. Le rapport du Comité ad hoc indique clairement que la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation sont en faveur de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement; pourtant, jusqu'à présent, aucun progrès n'a été fait dans ce sens. A notre avis, cela prouve qu'il existe une dictature de la minorité. Ceux qui abhorrent la dictature de la majorité devraient abhorrer encore davantage la dictature de la minorité.

Ma délégation appuie la poursuite des travaux du Comité ad hoc. Nous suggérons toutefois que son mandat soit élargi de sorte qu'il puisse établir un ordre du jour pour la conférence et formuler des recommandations en ce qui concerne sa procédure. Et, lorsque ce travail sera accompli, les délégations qui, à l'heure actuelle, s'opposent à l'idée de la convocation d'une telle conférence pourraient alors être persuadées de changer d'avis.
(17 novembre 1975 - A/C.1/PV.2089, p.28 et 29)

GUYANE

Notre Organisation mondiale ne peut plus admettre que les discussions sur le désarmement se déroulent dans des instances restreintes. Il est temps que nous arrêtions la date de convocation d'une conférence mondiale du désarmement ou d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous ne devons pas nous laisser décourager par le fait que l'ancienne Société des Nations a échoué parce qu'elle n'a pas pu venir à bout du désarmement. La majorité de l'humanité n'était pas représentée au sein de cette institution. De toute façon, cet échec devrait nous inciter à des efforts nouveaux et soutenus.
(1er octobre 1975 - A/PV.2370, p.17)

HAUTE-VOLTA

Nous avons pris bonne note de la préparation d'une conférence mondiale du désarmement. Si elle suscite quelques appréhensions, elle n'en demeure pas moins une étape qui pourrait être décisive dans le processus du désarmement, si elle est préparée par des pays animés de la volonté politique requise.
(29 septembre 1975 - A/PV.2366, p.76)

HONGRIE

Mon gouvernement continue d'appuyer et de juger importantes et toujours actuelles les propositions déposées par le Gouvernement de l'Union soviétique aux sessions antérieures de l'Assemblée générale et qui ont été très largement appuyées par les Etats Membres. Nous attachons une importance toute particulière à la prompte convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

La mise en oeuvre de mesures de désarmement n'a jamais été et ne sera pas non plus dans l'avenir une tâche aisée. Il y a à l'Ouest des milieux influents qui cherchent encore à maintenir, ou même à intensifier, la course aux armements et qui s'opposent à la politique étrangère officiellement déclarée par leurs gouvernements. Il importe que les peuples qui luttent pour la paix et la sécurité parviennent à isoler les fanatiques de la course aux armements et les contraignent à adopter des positions qui répondent aux intérêts des peuples.
(3 octobre 1975 - A/PV.2373, p.56 et 57)

La Hongrie n'a pas cessé d'appuyer sincèrement la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, une par sa politique de paix et de coopération internationale et par le souvenir des pertes humaines et matérielles considérables qu'elle a subies lors des deux guerres mondiales.

Enqu'il est, les progrès accomplis vers la convocation de la conférence ont été lents, et les mesures concrètes doivent être prises pour appliquer les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ce sujet. Tous les Etats semblent convenir en principe que la conférence doit être convoquée, mais il reste à parvenir à un consensus sur sa date, son ordre du jour et ses objectifs.

Le Comité doit analyser les opinions des Etats et entreprendre les travaux préparatoires de la conférence, qui revêtent une grande importance. Le représentant de la Hongrie déplore qu'une ou deux puissances nucléaires fassent obstacle à la réunion de la conférence depuis un certain temps. Néanmoins, il espère que la position prise par de très nombreux Etats Membres en faveur de la réunion de la conférence amènera les pays qui y sont opposés à se rendre compte de la futilité de leur attitude. Une conférence mondiale bien préparée donnerait une impulsion nouvelle aux efforts déployés pour régler tous les aspects de la question du désarmement et permettrait de formuler un programme de désarmement général et complet. (3 mars 1976 - A/C.1/31/SR.VI, p.6 et 7)

INDE

Nulla part nous n'envisageons même des mesures sérieuses relatives au désarmement nucléaire, ce qui est manifestement très urgent. Il y a eu des conférences mondiales sur l'alimentation, la population, l'environnement, l'industrialisation, le droit de la mer, le rôle des femmes, etc., mais nous n'avons pas encore été capables de nous mettre d'accord sur la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. C'est véritablement tragique si l'on songe à la condition de notre monde, qui a perdu toute conscience des dangers qui le menacent et toute sensibilité face à ces dangers. (26 septembre 1975 - A/PV.2364, p.84 et 86)

L'Inde, avec beaucoup d'autres Etats non alignés, attache la plus grande importance à la convocation de la conférence mondiale du désarmement.

Nous continuons à regretter que le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement n'ait pas pu faire de progrès marquants pendant l'année, et ceci bien qu'il ait bénéficié de la direction très éclairée et très habile de l'ambassadeur d'Iran, M. Hoveyda. La manière de sortir des difficultés dans lesquelles se trouve actuellement le Comité consisterait peut-être à en étendre le mandat. Cela lui permettrait de ne plus être paralysé et de prendre des mesures utiles en vue d'un objectif commun à l'immense majorité des pays. Il est indispensable de trouver les moyens de faire de ce désir une réalité. (14 novembre 1975 - A/C.1/PV.2088, p.27 et 28)

INDONESIE

L'Indonésie demande toujours instamment la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Nous sommes convaincus qu'une telle conférence ferait plus largement comprendre les multiples aspects de ce problème et conférerait un élan qui intensifierait nos efforts pour arriver à des mesures efficaces de limitation de la course aux armements et pour aboutir à un désarmement authentique grâce à une réduction organisée des arsenaux nucléaires et classiques existants. (29 septembre 1975 - A/PV.2365, p. 26)

Il est décourageant de noter, dans le rapport du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement d/ que, malgré les efforts sérieux et persistants de l'ambassade d'Iran, M. Hoveyda, et de M. Elias (Espagne), une divergence de vues fondamentale persiste sur plusieurs aspects de la convocation d'une telle conférence, encore que l'idée continue de bénéficier de l'appui d'une grande majorité de pays.

Des questions aussi critiques que celles qui affectent les armes nucléaires, mettant en cause la sécurité de tous les pays, ne peuvent être abordées avec fruit qu'au sein d'une conférence universelle qui pourrait commencer à jeter les bases de mesures de limitation et de réglementation des armements pour tous les pays. Cette conférence pourrait également redonner la priorité à la question de l'arrêt de la course aux armements, et en particulier de la course aux armements nucléaires, en tant qu'étape vers l'objectif final du désarmement général et complet.

Ma délégation estime qu'une conférence mondiale du désarmement, en un sens, placerait cette question sérieuse et fondamentale dans l'orbite de la communauté internationale, qui pourrait prendre des décisions. Actuellement, la question, bien que, par sa nature même, elle préoccupe tous les pays, a été virtuellement de la compétence exclusive de la Conférence du Comité du désarmement. Une conférence à l'échelle mondiale pourrait permettre de porter l'accent sur le domaine des armements et l'inefficacité relative des mesures prises depuis la création des Nations Unies pour réaliser le désarmement. Enfin, une conférence mondiale du désarmement, en recherchant des accords, tant pour les armes nucléaires que pour les armes classiques, permettrait de préciser les liens qui devraient exister entre le désarmement nucléaire et le désarmement classique, de même qu'entre le désarmement mondial et le désarmement régional.

Pour toutes ces raisons, l'Indonésie estime qu'une conférence mondiale du désarmement, à laquelle assisteraient toutes les puissances militaires importantes, y compris les Etats dotés d'armes nucléaires, serait l'instance convenable pour négocier des accords devant aboutir à un désarmement nucléaire et classique obligatoire pour la communauté internationale. (20 novembre 1975 - A/C.1/PV.2094, p. 6 et 7)

d/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 28 (A/10028 et Corr.1).

Déclaration du représentant de l'Iran

Mon pays, qui a été choisi, l'année dernière, pour participer à la Conférence du Comité du désarmement et qui joue un rôle actif au Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement, continuera de travailler avec ardeur à la réalisation de cet objectif fondamental qu'est le désarmement général et complet (23 septembre 1975 - A/FV.2361, p. 72).

Déclaration de M. Hoveyda (Iran), président du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement

C'est pour moi un grand honneur que de prendre une fois de plus la parole devant cette commission en ma qualité de Président du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement, afin de vous présenter le rapport dudit comité e/.

Je suis heureux de pouvoir dire que, malgré certaines difficultés, le Comité ad hoc a été en mesure de présenter à l'Assemblée générale un rapport de consensus conforme à son mandat. Avant de parler du contenu de ce rapport, qu'il me soit permis de dire quelques mots de certains aspects de la procédure du travail du Comité. Celui-ci a pris pour guide le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 3260 (XXIX). Par cette résolution, l'Assemblée a invité tous les Etats à communiquer au Secrétaire général leurs observations sur les principaux objectifs d'une conférence mondiale du désarmement, compte tenu des vues et suggestions groupées à la section II du résumé joint en annexe au rapport de 1974 du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement f/. Par la même résolution, l'Assemblée a décidé également que le Comité ad hoc reprendrait ses travaux conformément à la procédure établie dans la résolution 3183 (XXVIII) de l'Assemblée générale, et que, dans l'accomplissement de la tâche qui lui avait été assignée, il donnerait la priorité à la préparation, sur la base d'un consensus, d'un rapport analytique où figureraient notamment toutes conclusions et recommandations qu'il pourrait juger pertinentes à propos des observations reçues des différents Etats.

Comme vous le savez, la composition du Comité ad hoc offre un schéma quelque peu inhabituel. Outre les 40 Etats nommés en tant que membres du Comité, les puissances nucléaires ont été invitées à coopérer ou à rester en contact avec le Comité, tout en ayant les mêmes droits que les autres Etats. En vertu de cette procédure, la France, le Royaume-Uni et l'Union soviétique ont participé aux travaux du Comité, tandis que la Chine et les Etats-Unis ont entretenu des contacts avec le Comité par l'entremise de son président.

e/ Ibid.

f/ Ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 28.

Le Comité ad hoc, au cours de ses délibérations, disposait des réponses reçues des Etats (A/AC.167/1 et Add.1 à 5 et A/10068, A/10069, A/10083, A/10090, A/10098), conformément au paragraphe 1 de la résolution 3260 (XXIX); il était également saisi du rapport de 1974 du Comité ad hoc à l'Assemblée générale c/, rapport auquel étaient annexés les points de vue détaillés des Etats sur tous les aspects de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

Au cours de sa séance du 4 avril 1975, le Comité a décidé que le Groupe de travail constitué en 1974, en tant qu'organe ouvert à tous les Membres, devrait reprendre ses travaux afin de rédiger le projet de rapport du Comité. Le Groupe de travail s'est réuni du 4 juin au 18 juillet, sous la présidence du Rapporteur du Comité, M. Antonio Elias (Espagne).

A cette occasion, qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude pour la contribution importante apportée par M. Elias et ses collègues du Groupe de travail à la préparation des données de base, ce qui a grandement facilité la tâche du Comité dans l'élaboration d'un projet préliminaire de rapport.

Parallèlement aux délibérations du Comité ad hoc, des négociations officieuses intenses ont été menées, ce qui, en fin de compte, a permis au Comité de présenter à l'Assemblée générale un rapport de consensus qui était assorti de l'accord de deux Etats dotés d'armes nucléaires qui ne participaient pas à l'oeuvre du Comité.

Le rapport ainsi établi répond à un certain nombre d'objectifs dans les limites étroites du mandat du Comité.

Tout d'abord, il définit minutieusement la zone d'accord sur la convocation d'une conférence mondiale du désarmement portant sur un groupe représentatif de l'ensemble des Membres de l'Organisation, y compris l'accord de puissance qui occupent une position importante sur le plan nucléaire ou militaire. Ce faisant, il souligne la complexité particulière du problème, qui provient surtout des divergences de vues séparant les grandes puissances. Cela devient particulièrement apparent dans l'introduction du rapport où, essayant d'établir un dénominateur commun en ce qui concerne la conférence mondiale du désarmement, le Comité ad hoc nous donne l'appréciation suivante :

"... l'idée d'une conférence mondiale du désarmement, convoquée en temps opportun, préparée avec soin, et à laquelle participeraient tous les Etats, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, continue à être appuyée par la grande majorité des Etats, mais ... les Etats non dotés d'armes nucléaires n'attachent pas tous la même importance à certains aspects d'une telle conférence, et ... il existe des divergences fondamentales d'opinions sur de nombreux aspects de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement parmi les Etats dotés d'armes nucléaires g/."

Ce passage lourd de sous-entendus est symbolique des complexités qui ont gravement entravé la possibilité de progresser vers l'objectif d'une conférence mondiale du désarmement. Tout jugement sur les résultats obtenus par les Nations Unies et sur

g/ Ibid., trentième session, Supplément No 28 (A/10028 et Corr.1), par. 9.

ceux du Comité ad hoc serait simpliste s'il était présenté sans connaître de manière approfondie les réalités que représente une telle appréciation.

En second lieu, le rapport met en lumière les objectifs possibles d'une conférence mondiale du désarmement, tels qu'ils sont compris par les gouvernements. La section I du rapport contient une version généralisée et résumée des points de vue des Etats Membres sur les objectifs principaux, sans nécessairement indiquer leur ordre de priorité ou le degré d'accord intervenu sur chacun d'eux. Une évaluation des commentaires reçus des gouvernements sur ce sujet permet d'identifier deux modes d'approche largement définis quant aux objectifs possibles d'une conférence mondiale du désarmement.

Selon la première approche, une conférence mondiale du désarmement devrait avoir pour but l'adoption de certaines mesures concrètes de désarmement.

Par contre, un autre groupe d'Etats considère la conférence mondiale du désarmement comme une instance devant permettre de revoir et d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine, de réexaminer les méthodes, les priorités et les principes directeurs, et de réviser et de perfectionner le mécanisme destiné à mener à bien les négociations en matière de désarmement. L'objectif d'une conférence mondiale du désarmement, d'après cette idée, serait donc de donner un élan au processus lent et décourageant des négociations sur la limitation des armements. La conférence mondiale du désarmement serait non point une fin, mais plutôt une instance devant se réunir périodiquement.

Une troisième caractéristique du rapport est le lien entre les objectifs et les autres aspects d'une conférence mondiale du désarmement, notamment les conditions qui permettraient la convocation de cette conférence. Cela découle de la position adoptée par plusieurs gouvernements, qui estiment que l'objectif de la conférence ne peut être considéré isolément de tout l'ensemble des conditions qui doivent être réunies pour pouvoir convoquer une conférence mondiale du désarmement ayant un sens réel. La section II du rapport est le fruit de cette façon d'envisager le problème.

Etant donné le caractère analytique du rapport, le Comité ad hoc s'est efforcé de résumer, dans ses conclusions, les points saillants et de tirer certaines leçons des diverses tendances qui se manifestaient.

Mais, avant d'essayer de parler en détail de ces conclusions, je voudrais présenter quelques remarques en manière de mise en garde. Les conclusions du rapport du Comité ad hoc sont le résultat de négociations longues et laborieuses et représentent un équilibre fragile qui ne peut et ne saurait être détruit. Les explications que je pourrai donner sur ces points ne devront donc pas être considérées comme une tentative pour rompre cet équilibre, ou comme indiquant une préférence quelconque donnée à une idée ou à une autre.

Cependant, je pense qu'il est de mon devoir de vous donner certains éclaircissements, car je reconnais qu'en raison de la nature du problème et des circonstances particulières qui ont entouré les négociations, les délégations qui n'ont pas participé aux travaux du Comité ad hoc pourraient constater certaines obscurités qui, dans des documents de cette nature, sont assez caractéristiques.

A une exception près, les conclusions traitent principalement de ce que j'ai déjà décrit comme étant les deux manières différentes d'aborder la question de

la Conférence mondiale du désarmement : l'une conduirait à une conférence mondiale du désarmement visant des objectifs élevés, l'autre, à une conférence dont le but serait seulement d'accélérer le processus de désarmement et de rationaliser le mécanisme dont on dispose en matière de désarmement.

Dans sa troisième conclusion, le rapport prend note de l'avis selon lequel les conditions requises pour la convocation et le succès d'une conférence du premier type ne seraient pas nécessairement les mêmes que celles applicables à une conférence moins ambitieuse.

Un argument fréquemment avancé - et, à mon avis, non sans raison - pour décourager la convocation rapide d'une conférence mondiale du désarmement est ce que l'on a appelé l'insuffisance des conditions politiques pour le succès de cette conférence. Il a été dit qu'une conférence de ce genre peut susciter des espoirs auxquels elle ne saurait répondre. On peut constater que cet argument perd beaucoup de son intérêt si on l'applique à une conférence dont les objectifs seraient limités.

Pour des raisons évidentes, on n'a pas préconisé une telle conférence dans le rapport. Mais certaines délégations estiment que, si l'on veut que l'idée d'une conférence mondiale du désarmement ait quelque chance de recevoir un appui, il faut que l'on choisisse des objectifs limités et essentiellement subsidiaires.

Le Comité a évité tout optimisme excessif. Dans le paragraphe où cet avis a été exprimé - disons plutôt, où cette allusion a été lancée - on a également mentionné le point de vue opposé, selon lequel, si certaines préconditions n'étaient pas réunies, il serait impossible d'organiser une conférence mondiale du désarmement ou même d'entreprendre tout travail préparatoire en vue de cette conférence. Cette façon d'aborder le problème revêt une importance particulière si l'on tient compte du paragraphe suivant, dans lequel la participation de toutes les puissances nucléaires et de tous les Etats militairement importants à la conférence, quelle qu'en soit la forme, est considérée comme une condition essentielle.

Enfin, dans sa dernière conclusion, le rapport traite du résultat des contacts qui ont eu lieu entre le Comité ad hoc et les puissances nucléaires, conformément au mandat qui lui avait été conféré au paragraphe 2 b) de la résolution 3260 (XXIX) de l'Assemblée générale. A la suite de ces contacts, il est apparu clairement au Comité ad hoc que les positions respectives de ces Etats concernant tous les aspects de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement demeurent inchangées.

Tels sont les éclaircissements que j'ai cru devoir vous présenter en soumettant le rapport du Comité ad hoc. Ainsi que je l'ai déjà indiqué - et je ne veux pas donner trop d'importance à cette question -, ces éclaircissements ne peuvent rien ajouter ni enlever au texte du rapport, qui est le fruit d'un compromis laborieux et délicat.

Le Comité ad hoc a également envisagé la possibilité d'inclure dans son rapport des recommandations ayant un caractère plus fondamental. Cependant, cela n'a pas été possible. Il s'est donc borné à faire une seule recommandation sur un point de procédure; dans cette recommandation, il propose à l'Assemblée générale d'examiner l'opportunité de poursuivre ses travaux selon un mandat approprié.

Ayant choisi avec soin un langage très neutre, le Comité ad hoc n'a pas voulu essayer d'influer sur une décision qui est essentiellement considérée comme le prérogative de l'Assemblée générale.

Dans son ensemble, le rapport du Comité ad hoc reflète la façon de penser actuelle de la communauté internationale en ce qui concerne une conférence mondiale du désarmement. Alors que le Comité a veillé à ne pas s'écarter des limites étroites que lui confère son mandat, il a fait preuve de beaucoup de zèle dans sa recherche de solutions susceptibles d'aider l'Assemblée à tracer la voie pour l'avenir. Je recommande ce rapport à votre attention. (3 novembre 1975 - A/C.1/PV.2075, p. 21 à 28)

Déclaration du représentant de l'Iran

En ce qui concerne les travaux du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement, il est peut-être compréhensible que l'on ait exprimé ici de sérieuses inquiétudes, voire une certaine désillusion, à l'égard des progrès réalisés jusqu'à présent. Mais ce qui pour certains constitue un processus trop lent et décevant ne fait que souligner la nature extrêmement délicate et complexe de la tâche qui est la nôtre.

La complexité très délicate des questions liées à une conférence mondiale du désarmement ressort clairement du rapport du Comité ad hoc. C'est dans cette perspective que l'on peut espérer procéder à une évaluation réaliste des progrès réalisés jusqu'à présent et faire des pronostics quant aux possibilités de convoquer une conférence mondiale du désarmement.

Bien qu'il ne semble pas y avoir place pour un optimisme exagéré dans l'un ou l'autre domaine, il ne faut pas non plus se laisser aller trop vite au désespoir. D'une part, le Comité ad hoc a une fois de plus, en dépit de nombreuses contraintes, réussi à mettre au point un rapport de consensus et, d'autre part, il a également réussi à dégager toute une gamme d'opinions qui semblent se former et se cristalliser graduellement autour de deux grandes tendances quant aux objectifs d'une conférence mondiale du désarmement.

Je ne veux pas m'étendre sur ces points car je l'ai déjà fait quand j'ai présenté le rapport du Comité le 3 novembre. Je voudrais simplement exprimer l'espoir que les options exposées dans ce rapport seront examinées attentivement par tous les intéressés avant que l'on prenne une décision finale quant à la marche à suivre à l'avenir. (10 novembre 1975 - A/C.1/PV.2082, p. 41 et 42)

Le représentant de l'Iran a fait observer que peu de progrès ont été accomplis dans le sens d'une conférence mondiale du désarmement depuis l'adoption, il y a trois ans, de la résolution 2930 (XXVII) de l'Assemblée générale. Cet état de choses n'est pas nécessairement un signe d'impuissance ou de manque d'intérêt, mais il donne une idée des perspectives ouvertes au Comité et du temps nécessaire à l'achèvement de la phase exploratoire.

Le Comité doit se montrer au plus haut point conscient de ses responsabilités et faire preuve de discipline. En premier lieu, il ne doit pas chercher à élargir son mandat au-delà de ce qui est politiquement réalisable. On ne peut faire du

Comité un organe préparatoire, car l'expérience a montré que cela conduisait à l'échec. En second lieu, le Comité doit être parfaitement conscient de la complexité du problème qui lui est posé et de ses propres limites et restrictions.

Le rapport à établir cette année devrait porter essentiellement sur l'examen des conclusions du rapport antérieur, qui a présenté deux optiques différentes. Selon la première, la conférence devait avoir pour objet l'adoption de mesures concrètes en matière de désarmement et, selon la deuxième, elle devrait être une tribune où seraient examinés et évalués les progrès accomplis dans le domaine du désarmement, où seraient réexaminés les méthodes, les priorités et les principes directeurs, et où seraient révisés et améliorés les mécanismes qui président à l'organisation des négociations sur le désarmement. Cette deuxième proposition a été accueillie avec optimisme, car on a estimé qu'une conférence ayant des objectifs plus limités ne se heurterait pas aux obstacles qui ont empêché la tenue d'une conférence de plus grande portée. Néanmoins, on n'a pas supprimé les problèmes fondamentaux. Il est apparu clairement au Comité que, dans la situation actuelle, on ne pourrait obtenir la participation de toutes les puissances dotées d'armes nucléaires, ni à la Conférence ni aux travaux préparatoires. Si l'une de ces puissances a refusé de participer à toute espèce de conférence du désarmement, le refus de l'autre puissance a été ambigu. Peut-être y a-t-il lieu d'examiner l'ambiguïté de ce refus, si l'on veut évaluer de façon réaliste les chances de tenir une conférence mondiale du désarmement de portée limitée. Cependant, si le problème de la participation se révélait insurmontable, la délégation iranienne serait disposée à envisager d'autres possibilités, y compris la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux problèmes du désarmement. (5 mars 1976 - A/AC.167/SR.3, p. 9 et 10)

ITALIE

Le Gouvernement italien a, dès le début, considéré avec intérêt la proposition visant à convoquer une conférence mondiale du désarmement, cela afin de contribuer à la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace; c'est là l'objectif final essentiel que nous devons tous poursuivre ici.

La tenue d'une conférence mondiale soulève un certain nombre de questions ayant trait tant à la complexité qu'au caractère épineux des problèmes qui seront examinés dans une telle conférence. Afin de donner les justes réponses à ces questions, nous devrions les examiner progressivement et avec circonspection, en évaluant les conditions et le moment de cette initiative. Ma délégation confirme qu'elle est intéressée par l'idée de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, comme elle l'a d'ailleurs montré en participant activement aux travaux du Comité ad hoc. Nous voulons rappeler également que la complexité même des sujets qui pourraient être examinés à ladite conférence exige, en tout premier lieu, des préparatifs adéquats et minutieux, d'autant plus que la conférence devra faire de son mieux pour répondre aux grands espoirs qu'elle suscitera dans l'opinion publique mondiale. Nous pensons donc qu'il conviendrait, d'abord, de jeter les bases de négociations fructueuses, et nous pensons, pour les raisons que j'ai exposées tout à l'heure, que la participation, même à l'étape préparatoire de la Conférence, de tous les pays principalement intéressés, et plus particulièrement de tous les Etats dotés d'armes nucléaires, est une condition essentielle. (18 novembre 1975 - A/C.1/PV.2090, p. 36)

Le Gouvernement italien appuie la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, ayant toujours été d'avis que la participation la plus large possible des Etats Membres à cette entreprise irait dans le sens d'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace, ce qui est l'objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies. La délégation italienne a conscience de la complexité du problème et de la nécessité de préparer comme il convient la Conférence ainsi que de préciser les questions qui y seront examinées. Il faut absolument que tous les Etats dotés d'armes nucléaires participent aux travaux préparatoires si l'on veut que la Conférence puisse véritablement aborder au fond les problèmes en jeu. La Conférence ne doit pas faire double emploi avec des organismes qui exercent déjà des activités dans le domaine du désarmement ni s'engager dans des discussions générales stériles. On dispose, avec les travaux du Comité, d'une base permettant de progresser sur la voie de la convocation de la Conférence, mais rien de valable ne sera accompli sans le consentement de tous.

La délégation italienne s'associe aux délégations qui ont exprimé l'espoir de voir progresser davantage la réduction des armements et le désarmement, mais il ne suffirait pas pour cela d'accélérer simplement les préparatifs de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Toute hâte excessive pourrait avoir des conséquences négatives, et il ressort clairement des travaux d'autres organismes qu'il n'a pas encore été possible d'éliminer les différences existantes ni de faire cesser la course aux armements, notamment dans le domaine nucléaire. La convocation de la Conférence doit donc être considérée comme l'aboutissement d'une progression.

Les divergences de vues entre les Etats Membres ne doivent pas être négligées, toute solution inacceptable pour certains Etats Membres étant destinée à rester lettre morte. Il n'y a pas d'autre issue que de persister à s'efforcer de convoquer cette conférence, avec l'assentiment de tous. Pour la délégation italienne, la question n'est pas de savoir s'il faut prendre de nouvelles mesures pour réaliser un objectif visé par tous, mais de déterminer comment prendre ces mesures. Le Groupe de travail devra d'abord étudier les conclusions auxquelles on est parvenu en 1975 afin de mieux définir et de mieux comprendre les problèmes en jeu.

Le Gouvernement italien espère que la Conférence aura lieu, car si tous les Etats y participent, elle permettra peut-être de trouver une solution d'ensemble au problème du désarmement. (4 mars 1976 - A/AC.167/SR.31, p. 2 et 3)

JAPON

Le Comité doit maintenant aborder les problèmes concrets que pose la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Il ressort des conclusions énoncées à la section III du rapport du Comité h/ que la portée et les modalités d'une conférence mondiale du désarmement peuvent varier selon les fonctions et les objectifs qui lui seront assignés. Il ressort également du paragraphe 43 du

h/ Ibid., Supplément No 28 (A/10028/Corr.1)

rapport que, quelle que soit la tâche qui sera confiée à une conférence mondiale du désarmement, elle doit avoir un caractère universel, être préparée avec soin et bénéficier de la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires ou qui ont une importance militaire. La délégation japonaise continue de penser qu'une préparation minutieuse est indispensable, car, une fois prise la décision de réunir une conférence mondiale du désarmement, il ne faut pas que cette conférence puisse se solder par un échec qui susciterait de graves déceptions et des doutes quant aux perspectives de progrès futur. Toutes les puissances dotées d'armes nucléaires doivent être invitées et participer à tous les stades de la Conférence, y compris le stade préparatoire. La délégation japonaise comprend certes la position de ceux qui soutiennent que les objections soulevées par certains Etats dotés d'armes nucléaires équivalent à un veto opposé à la volonté de la majorité. Mais elle estime qu'une conférence mondiale du désarmement n'aurait aucun sens sans la participation de ces Etats.

Il faut que le Comité reste en contact étroit avec les Etats dotés d'armes nucléaires, et en particulier avec ceux qui ne participent pas à ses travaux. Bien que certains de ces Etats aient affirmé à plusieurs reprises qu'ils ne voulaient pas s'associer aux travaux du Comité, il faut voir les choses en face : le véritable problème n'est pas tant de réunir la Conférence que de veiller à ce qu'elle ait lieu dans des conditions où elle puisse être à la fois utile et constructive, compte tenu des réalités politiques propres aux Etats dotés d'armes nucléaires.

La délégation japonaise espère que des progrès réels seront accomplis et elle est disposée à y contribuer, mais il faut d'abord que les relations entre Etats s'améliorent. Elle souscrit toujours à l'idée de tenir une conférence mondiale du désarmement quand il sera jugé opportun de la convoquer à des fins déterminées et, alors, l'on pourra raisonnablement espérer obtenir des résultats concrets. Le représentant du Japon espère que le Comité pourra y contribuer en s'employant à préciser les problèmes qui se posent. (4 mars 1976 - A/AC.167/SR.31, p. 5 et 6)

KENYA

Pour que l'on se rende compte plus vite à quel point le désarmement est urgent, le Kenya est en faveur d'une conférence mondiale à laquelle participeraient tous les pays. Nous sommes convaincus que le succès d'une conférence de ce genre serait lié à son universalité et nous demandons donc instamment aux superpuissances, en particulier, de revoir sérieusement leur attitude et de chercher vraiment à assurer le succès de cette conférence. (19 novembre 1975 - A/C.1/PV.2091, p. 38)

KOWEÏT

Puisque je parle du désarmement, je voudrais dire une fois de plus que le Gouvernement koweïtien soutient la proposition visant à réunir une conférence mondiale du désarmement. Le Koweït a parrainé cette idée parce qu'il croit fermement que le désarmement intéresse tous les pays grands et petits. Les négociations de désarmement n'ont pas réussi jusqu'ici parce qu'elles ont été conduites sous forme de dialogue entre les deux superpuissances. Nous croyons que

la Conférence devrait tenir compte du fait indéniable que l'occupation étrangère, le colonialisme et l'apartheid sèment des germes de conflit et obligent les petits pays à acheter des armes pour lutter contre ces maux. La Conférence ne saurait réussir si tous les pays n'y prennent pas part, notamment les puissances nucléaires elles-mêmes. L'ordre du jour de la Conférence devrait être suffisamment large pour inclure les questions qui n'ont pas été traitées par la Conférence du Comité du désarmement. (30 septembre 1975 - A/PV.2368, p. 66)

Bien que les Etats dotés d'armes nucléaires se soient montrés plus disposés à coopérer avec le Comité ad hoc au cours de l'année écoulée, les divergences fondamentales d'opinions entre ces Etats continuent à représenter un grave obstacle à la convocation de la Conférence dans un proche avenir. En fait, si ces divergences fondamentales continuent à exister entre les Etats dotés d'armes nucléaires, cela pourra paralyser le travail du Comité et le transformer en un organisme destiné à examiner les commentaires faits par les Etats sur les objectifs d'une conférence mondiale du désarmement. Ma délégation espère sincèrement que la Première Commission, au cours de la présente session, réussira à donner au Comité un nouveau mandat qui lui permettra d'avoir des pouvoirs plus étendus et le transformera en un comité préparatoire capable de prendre des mesures positives en vue de la réunion de la Conférence elle-même.

Nous espérons que les Etats dotés d'armes nucléaires qui ont des craintes sérieuses à propos de la Conférence reverront leur attitude et donneront ainsi une chance à la Conférence. Il est inutile de préjuger dès maintenant du travail de la Conférence. Le principal avantage de cette conférence serait qu'elle servirait de tribune pour mobiliser l'opinion publique mondiale et permettre à la communauté internationale de faire pression sur le travail des organes de désarmement qui, dans le passé, représentaient principalement les intérêts des grandes puissances.

Le Koweït a déclaré à maintes reprises que tous les pays, grands ou petits, ont un égal intérêt au désarmement. Seule une conférence mondiale du désarmement peut assurer que de nouvelles mesures de désarmement seront appliquées aux Etats nucléaires eux-mêmes et que des procédures de non-prolifération horizontale iront de pair avec une non-prolifération verticale. Bien entendu, nous n'espérons pas que la Conférence réalisera des miracles d'un jour à l'autre. Qui pourrait nier, cependant, que la Conférence entamera un processus sain et posera les fondations d'un cadre utile pour la réalisation du désarmement général et complet. (12 novembre 1975 - A/C.1/PV.2085, p. 27)

LIBAN

Le concept de la sécurité internationale a été suffisamment défini dans le passé et il a été établi qu'il est indissolublement lié au désarmement. Il semble que l'idée de convoquer une conférence mondiale du désarmement ait bénéficié d'une large acceptation depuis qu'elle a été lancée par les pays non alignés au Caire, en 1964, et que l'Union soviétique a présenté des propositions concrètes à cet égard. Pourtant, on continue à se heurter aux mêmes obstacles en ce qui concerne la participation de toutes les puissances nucléaires, et certains pays persistent à fixer des conditions préalables auxquelles il est difficile de satisfaire. Il faut sortir de l'ornière et obtenir que tous les pays participent à la Conférence, en

particulier les puissances nucléaires, dont dépendent son succès ou son échec. La délégation libanaise estime qu'il convient de résoudre progressivement le problème en prévoyant d'abord à l'approbation des décisions prises, suivie d'un intervalle suffisant pour les appliquer, et enfin, à la fin de la décennie, une conférence où seront examinés les résultats atteints et où l'on élaborera les mesures à adopter pour la prochaine décennie.

En ce qui concerne les activités à envisager pour l'avenir, la délégation libanaise appuie la convocation de la Conférence sous réserve qu'elle soit soigneusement préparée. Par contre, il ne lui paraît pas opportun de consacrer une session extraordinaire de l'Assemblée générale aux questions de désarmement : il n'y aurait là que prétexte à des débats stériles qui aboutiraient à l'élaboration et à la répétition de résolutions qui ne seraient suivies d'aucun effet. Il conviendrait, à son avis, de fixer une date pour la convocation de la Conférence, date qui pourrait être 1978, 1979 ou 1980, c'est-à-dire se situer au début de la deuxième Décennie du désarmement. Entre-temps, les préparatifs de la Conférence doivent se poursuivre. Il faudrait créer un comité préparatoire et éventuellement un sous-comité des grandes puissances, composé de cinq Etats au maximum et chargé d'avoir des contacts avec les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux qui ne sont pas représentés au Comité ad hoc. Les progrès des entretiens soviéto-américains sur la limitation des armes stratégiques et le rapprochement entre pays occidentaux et pays de l'Est ont créé un climat international favorable à la préparation de la Conférence. (5 mars 1976 - A/AC.167/SR.32, p. 11 et 12)

LIBERIA

Il y a un fort mouvement en faveur d'une conférence mondiale du désarmement ou, à la place, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il peut y avoir d'autres opinions, mais la délégation libérienne songe à la possibilité d'un comité d'experts, d'hommes de science militaire et d'autres spécialistes qui procéderaient à un examen fondamental de ce qui a été réalisé et de ce qui peut être réalisé en abordant le problème sous un angle nouveau. Le résultat de cet examen pourrait être soumis en tant que rapport complémentaire à la trente et unième session. Ce n'est pas une proposition, et d'autres délégations peuvent avoir d'autres idées qui pourront être aussi examinées. (13 novembre 1975 - A/C.1/PV.2086, p. 73)

MADAGASCAR

Cependant, il faut reconnaître que les arrangements et accords actuels restent limités et souvent discriminatoires. Aussi, apparaît-il judicieux de les compléter, de les élargir, afin de les amalgamer dans une approche globale du désarmement.

Si la prochaine Conférence mondiale du désarmement reconnaît cet objectif comme prioritaire, alors nous pourrions envisager, d'une façon positive, la création d'une institution spécialisée où tous les Etats auront l'opportunité d'examiner et de décider démocratiquement les questions relevant du désarmement et du contrôle des armements. (29 septembre 1975 - A/PV.2366, p. 29)

La délégation malgache est toujours en faveur de la convocation, dans les meilleurs délais, d'une conférence mondiale du désarmement, mais si la situation que nous avons décrite devait se prolonger, elle serait favorable à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale.
(7 novembre 1975 - A/C.1/PV.2079, p. 68)

MALAISIE

Nous réaffirmons notre position selon laquelle une paix durable ne saurait être réalisée que grâce à un désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace et non point grâce à un équilibre des armements mutuellement accepté. Une fois encore, nous affirmons que nous sommes en faveur de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement sous les auspices des Nations Unies. La présente session devrait également étudier sérieusement la recommandation faite à l'issue de la Conférence de ministres des affaires étrangères des pays non alignés à Lima, relative à la convocation d'une session extraordinaire de cette assemblée qui serait consacrée aux questions de désarmement. Nous sommes très inquiets en constatant qu'à mi-chemin de la Décennie du désarmement nous n'avons pas encore véritablement abordé l'examen des questions essentielles.
(30 septembre 1975 - A/PV.2367, p. 37)

MALI

... Ce sont là des préalables à tout progrès dans le domaine du désarmement et aussi et surtout à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, qui ne peut déboucher sur un résultat positif quelconque sans la participation de toutes les puissances nucléaires du monde.

Il reste toutefois évident que la communauté internationale a un besoin impérieux d'une telle tribune et la tenue de la Conférence ne peut, par conséquent, être différée indéfiniment. Ma délégation fait siennes à cet égard les conclusions objectives et pertinentes du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement. (20 novembre 1975 - A/C.1/PV.2093, p. 66 et 67)

MAROC

Que devrions-nous faire, sinon entreprendre une véritable course au désarmement et poser désormais, d'une façon globale et devant une instance internationale appropriée, le problème du désarmement général et complet? C'est pour toutes ces raisons que mon pays, comme les autres pays non alignés et bien d'autres, croit à l'utilité de la convocation, sur une base d'égalité, d'une conférence mondiale du désarmement, car nous croyons qu'une réunion à ce niveau sera animée par la volonté politique nécessaire à tout progrès dans ce domaine. Elle pourra avoir une vision globale de tous les aspects du problème et sera capable de donner au désarmement l'impulsion nécessaire pour le sortir de l'ornière où il semble pour le moment s'enliser. Une conférence mondiale du désarmement aura enfin l'insigne

avantage de bénéficier de la participation et, nous l'espérons, de la contribution positive de tous les Etats nucléaires. Cette participation revêt à nos yeux une importance extrême. Elle permettra de connaître la position exacte de chaque pays et de placer chacun devant ses responsabilités.

Nous devons dès à présent prendre toutes les dispositions susceptibles de mettre le Comité ad hoc en mesure de poursuivre sa tâche avec le maximum d'efficacité et de célérité.

S'il apparaissait utile, avant la convocation et pour la préparation de cette conférence, qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ait lieu, le Maroc souscrirait pleinement à une telle initiative. (20 novembre 1975 - A/C.1/PV.2093, p. 37 et 38)

MAURICE

Maurice est en faveur de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement à laquelle participeraient tous les Etats sur un pied d'égalité et au cours de laquelle des directives universelles de désarmement, notamment en ce qui concerne le désarmement nucléaire, seraient adoptées, de même que des décisions sur l'utilisation des ressources ainsi libérées aux fins de la coopération économique internationale. S'il apparaît qu'il ne sera pas possible de convoquer une conférence mondiale du désarmement, une session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée aux questions du désarmement, devra alors être convoquée. (5 novembre 1975 - A/C.1/PV.2077, p. 36)

MEXIQUE

Il est indispensable de convoquer et d'institutionnaliser, après une préparation appropriée, la Conférence mondiale du désarmement que nous avons analysée sous tous ses aspects depuis 1971. Compte tenu du rapport récent du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement i/, nous pensons que l'année qui va s'écouler entre la présente session de l'Assemblée générale et la session suivante devrait être le dernier délai accordé à la poursuite de cet exercice. Si, pendant le cours de l'année 1976, il n'était pas possible de réaliser de progrès plus tangibles, il faudrait à notre avis que l'Assemblée générale décide, à sa trente et unième session, de convoquer une session extraordinaire aux fins d'étudier, entre autres, la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. (30 octobre 1975 - A/C.1/PV.2072, p. 31)

L'un des objectifs primordiaux actuellement poursuivis est de promouvoir la paix et la sécurité internationales en détournant une part aussi limitée que possible des ressources humaines et économiques du monde en vue de l'acquisition d'armements. Les divergences de vues qui pourraient exister au Comité ad hoc ou au sein de tout autre organe des Nations Unies s'occupant des questions de désarmement, divergences dont on tire prétexte pour justifier l'indifférence, ne sont pas suffisantes pour nier que l'Organisation des Nations Unies doive orienter ses efforts de façon à donner à la Charte toute sa validité, à maintenir des relations réellement pacifiques

i/ Ibid.

entre les Etats Membres et à servir de centre pour harmoniser les efforts des nations en vue d'atteindre cet objectif commun.

Pour atteindre l'objectif d'un désarmement général et complet, en particulier pour ce qui est du désarmement nucléaire, il est indispensable de convoquer sous une forme institutionnelle, au terme de préparatifs convenables, la Conférence mondiale du désarmement, dont tous les aspects ont déjà fait l'objet d'un examen depuis 1971. La délégation mexicaine a donné d'abondantes preuves de sa détermination d'aboutir à la convocation et à la tenue d'une conférence mondiale du désarmement, ouverte à tous les Etats sans exception et à laquelle devraient participer, de toute évidence, toutes les puissances nucléaires sur un pied d'égalité; elle s'est déclarée convaincue que la réunion rapide de cette conférence permettrait de donner un nouvel élan aux négociations sur le désarmement.

Le représentant du Mexique rappelle l'intervention faite par sa délégation à la Première Commission de l'Assemblée générale, le 30 octobre 1975, dans laquelle elle a affirmé que, si l'on ne pouvait réaliser en 1976 des progrès plus concrets, il serait nécessaire que l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, décide de convoquer une session extraordinaire afin d'étudier, notamment, la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, ce qui correspondrait à l'esprit de la déclaration formulée lors de la réunion ministérielle des pays non alignés, tenue à Lima. (5 mars 1976 - A/AC.167/SR.32, p. 4 et 5)

MONGOLIE

Nous pensons que la participation de tous les pays, et en tout premier lieu de toutes les puissances et Etats nucléaires dotés d'un potentiel militaire considérable, aux efforts effectués pour limiter la course aux armements est une condition préalable nécessaire à l'élaboration de mesures de désarmement efficaces et radicales.

Le Gouvernement de la République populaire mongole appuie activement l'idée de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et il souhaite une préparation pratique immédiate de la Conférence, ce qui, selon nous, donnerait une impulsion considérable qui unirait et intensifierait les efforts déployés par les Etats pour trouver de nouvelles solutions aux divers problèmes du désarmement. (26 septembre 1975 - A/PV.2364, p. 121)

Nous estimons que la Conférence mondiale du désarmement proposée par l'Union soviétique représenterait le point de départ de ces efforts. Cette instance mondiale, avec la participation de tous les Etats, grands et petits, sur un pied d'égalité, fournirait une occasion unique de passer au crible le statut des négociations de désarmement, d'identifier les priorités et de tracer les directives pour les négociations futures. En d'autres termes, une conférence mondiale du désarmement bien préparée permettrait de donner un élan nouveau aux négociations de désarmement en indiquant les moyens pratiques de traiter de façon efficace les questions du désarmement et de la limitation des armements.

Voilà pourquoi nous estimons, compte tenu du désir maintes fois exprimé par la communauté internationale, que l'Assemblée générale devrait recommander au Comité ad hoc de faire de son mieux afin de réaliser les arrangements pratiques concernant la préparation de la Conférence. (20 novembre 1975 - A/C.1/PV.2094, p. 22)

Le moment est venu de préparer concrètement la Conférence. L'expérience a montré qu'il est extrêmement utile de tenir des conférences mondiales sur divers problèmes d'intérêt général. La Conférence mondiale du désarmement sera la première instance représentative où le problème du désarmement pourra être examiné sous tous ses aspects et à laquelle pratiquement tous les États, y compris les États qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies, pourront participer sur un pied d'égalité. Il faudra que la Conférence contribue à l'élaboration de mesures efficaces susceptibles d'entraîner l'arrêt de la course aux armements et le désarmement et de stimuler tous les efforts concertés dans ce but. Le succès de la Conférence donnera indubitablement une nouvelle impulsion aux négociations bilatérales et multilatérales, sera un facteur important d'un nouveau relâchement des tensions et d'un renforcement de la confiance et de la compréhension mutuelles et posera les bases d'une paix et d'une sécurité durables. La question de cette conférence est examinée à l'Assemblée générale depuis cinq ans et bénéficie d'un large appui international hors de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a fait oeuvre utile en étudiant les vues et les propositions des gouvernements touchant la Conférence. Malgré des différences d'opinions sur certains aspects de la question, il existe suffisamment de points d'entente pour qu'il puisse progresser. L'idée de convoquer la Conférence est appuyée par l'écrasante majorité des États, y compris trois des puissances nucléaires dont l'une, l'Union soviétique, l'a initialement proposée.

Il faut bien entendu que toutes les puissances nucléaires et les États dotés du plus grand potentiel militaire participent à la conférence. Il est également très souhaitable que toutes les puissances nucléaires participent aux travaux du Comité. Le refus de certaines puissances de coopérer actuellement avec le Comité ne devrait pas conduire ses travaux à une impasse. Le Comité peut les poursuivre même sans la participation de ces puissances, dans l'espoir qu'elles entendront l'appel de l'Assemblée générale et collaboreront ultérieurement avec lui. Il faudra que la Conférence soit minutieusement préparée, ce qui prendra un certain temps. Les préparatifs pratiques devraient commencer aussitôt que possible. En effet, le problème du désarmement prend chaque année plus de gravité et de complexité, et d'énormes ressources continuent à être détournées des besoins économiques et sociaux des peuples. La délégation mongole espère qu'en 1976 le Comité s'attachera surtout à examiner les aspects pratiques de la préparation de la Conférence. Le rapport du Comité à l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, devra faire état de l'inquiétude croissante des États et de l'opinion publique mondiale devant l'accélération ininterrompue de la course aux armements. Lorsqu'il résumera les vues des États au sujet de la Conférence, le Comité devra indiquer les problèmes les plus importants à résoudre en priorité.

La délégation mongole a toujours préconisé d'élargir le mandat du Comité afin qu'il puisse élaborer l'ordre du jour provisoire et le règlement intérieur de la Conférence et régler d'autres questions d'organisation. Il est temps de charger le Comité d'effectuer des travaux préparatoires, et pas seulement des recherches, et de présenter une recommandation à cet effet à l'Assemblée générale. (4 mars 1976 - A/AC.167/SR.31, p. 4 et 5)

NEPAL

L'Assemblée générale, à sa vingt-neuvième session, a adopté près de 20 résolutions portant sur différents aspects du désarmement, depuis la création de zones dénucléarisées et la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix jusqu'à la réglementation des explosions nucléaires à des fins pacifiques et la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Le Népal a appuyé toutes ces résolutions.

L'objectif final de tous ces efforts et de toutes ces initiatives devrait être le désarmement général et complet, car seul il permettra de faire régner la paix et la sécurité internationales, qui constituent l'un des buts principaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous avons donc été partisans de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement à laquelle pourraient participer tous les pays grands ou petits, développés ou en développement, nucléaires ou non nucléaires. Il est fort dommage que le Comité ad hoc n'ait pas encore pu parvenir à un consensus sur une question aussi importante, mais nous espérons qu'il arrivera à convaincre tous les pays intéressés, si bien qu'une opinion publique mondiale constructive pourra être mobilisée au service de cet objectif sacré. (7 octobre 1975 - A/PV.2377, p. 36 et 37)

L'absence de tout progrès vers la cessation de la prolifération verticale rend la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement extrêmement urgente. Toutefois, le rapport du Comité ad hoc ne laisse guère de place à l'optimisme. (19 novembre 1975 - A/C.1/PV.2092, p. 18)

NIGERIA

Il faut que tous les Etats abordent de front la question du désarmement d'une manière plus constructive et plus sérieuse, au sein d'une instance ou régnera l'égalité souveraine. La conférence mondiale du désarmement actuellement projetée pourra constituer cette instance. Si les efforts déployés pour convoquer cette conférence continuent de se heurter à des obstacles, ma délégation n'hésitera pas à se joindre à d'autres Etats du tiers monde pour exiger que l'Assemblée générale consacre son attention au désarmement lors d'une session extraordinaire. (7 octobre 1975 - A/PV.2378, p. 68)

Nous croyons que le désarmement devrait revenir au centre de la vie et des activités des Nations Unies. Cette conviction pourra se matérialiser grâce à une session extraordinaire de l'Assemblée générale qui traiterait exclusivement des questions du désarmement, si la conférence mondiale envisagée ne peut avoir lieu dans un avenir prévisible. (7 novembre 1975 - A/C.1/PV.2079, p. 42)

Les Nations Unies constituent l'instance indispensable où harmoniser les négociations de désarmement qui se déroulent en diverses autres instances et où se concerter à leur sujet. La déception due au bilan essentiellement stérile de ces négociations a conduit certains Etats non dotés d'armes nucléaires à proposer la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner des mesures de désarmement. Ma délégation peut appuyer cette proposition, mais nous tenons à mettre en garde contre le fait que, comme dans le cas d'une conférence mondiale du désarmement, toute décision tendant à réunir une session extraordinaire doit être liée à la perspective d'y parvenir à des résultats concrets. La même considération s'appliquerait à la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Il serait tout d'abord souhaitable de dégager les questions précises qui se prêteraient d'ores et déjà à un accord entre les puissances dotées d'armes nucléaires. En conséquence, ma délégation proposerait que l'accent, dans le travail du Comité ad hoc pour la conférence mondiale du désarmement, soit mis non plus sur la date de convocation d'une telle conférence mais sur l'établissement de son ordre du jour.

La difficulté d'établir l'ordre du jour de la conférence découle du fait qu'un certain nombre de questions clefs font l'objet soit d'un examen bilatéral entre les deux superpuissances, soit d'un examen au sein d'autres organes, comme la Conférence du Comité du désarmement ou les entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées. Il est douteux que l'on puisse escompter une percée en changeant simplement de lieu et en soumettant ces questions à une conférence mondiale du désarmement. Nous savons toutefois que certains points d'importance primordiale, tels que les garanties de sécurité, l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, le traité d'interdiction complète des essais, les mesures de désarmement classique et régional et autres mesures sont des points sur lesquels des accords pourraient intervenir dans un avenir prévisible.
(31 octobre 1975 - A/C.1/PV.2074, p. 63 à 66)

La délégation pakistanaise est favorable à la tenue d'une conférence mondiale du désarmement. Etant disposée à appuyer toute mesure qui permettrait de relâcher la tension aux niveaux mondial et régional, c'est avec plaisir qu'elle a accueilli les accords passés entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue de limiter les armements stratégiques. La détente et les mesures propices au désarmement étant liées, il est nécessaire, au moment même où l'on examine la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, de prendre des mesures concrètes, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies, pour éliminer les causes de conflits et la tension internationale.

La conférence mondiale du désarmement doit se tenir avec la participation des puissances dotées d'armes nucléaires. L'élimination des armes nucléaires dont disposent les grandes puissances doit être l'objectif principal dans le domaine du désarmement, et la conférence devra consacrer la plus grande partie de son attention à la question de l'interdiction totale de l'utilisation des armes nucléaires et de la destruction des réserves existantes.

La prolifération des armes nucléaires s'est particulièrement aggravée depuis que l'Inde a fait exploser un engin nucléaire. Il est évident que la solution de ce problème ne consiste pas à interdire le développement de la technique nucléaire, puisqu'il n'est ni possible ni souhaitable de créer un monopole dans le domaine des connaissances et des techniques, mais on peut établir un système uniforme de restrictions, fondé sur des garanties internationales et s'appliquant également à tous les pays, afin que les installations nucléaires ayant un but pacifique ne soient pas utilisées à des fins militaires. Il est également indispensable d'apporter des garanties aux Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires.

Etant donné que les dépenses militaires des pays moyens et petits représentent 40 p. 100 des dépenses totales consacrées aux armements, il faut examiner ce problème, formuler des mesures visant à promouvoir le règlement des conflits régionaux et favoriser la déclaration de zones exemptes d'armes nucléaires et l'adoption d'autres mesures régionales. La délégation pakistanaise estime qu'il faudra, lors de la conférence, non seulement examiner d'une façon générale les mesures propres à assurer le désarmement, mais également proposer des mesures concrètes. Pour que la conférence ait le maximum d'efficacité, il faudra que les propositions concrètes soient examinées et formulées à l'avance dans les instances appropriées.
(5 mars 1976 - A/AC.167/SR.32, p. 8)

PEROU

Nous devons rechercher de nouvelles occasions de parvenir à la mise en pratique des principes du désarmement général et complet qui ont été largement approuvés ici. C'est pourquoi nous cherchons à ce que l'on convoque rapidement une conférence mondiale du désarmement, de caractère universel, qui transformerait l'exercice actuel désordonné et à demi rhétorique en une négociation politique qui amènerait toutes les parties à se vouer à une cause où il n'y aurait pas de perdant possible.

Nous inspirant de l'esprit des réunions d'Helsinki et de Lima, nous devons nous efforcer de résoudre les problèmes ayant trait à la sécurité et au développement au cours de deux grandes conférences mondiales, l'une, déjà proposée, sur le désarmement et l'autre, que nous invitons l'Assemblée à étudier, consacrée à une restructuration équitable de l'ordre économique et social des relations entre Etats.
(22 septembre 1975 - A/PV.2356, p. 31 et 32)

Nous avons écouté avec satisfaction les déclarations de ceux qui appuient la convocation, à une date prochaine, d'une conférence mondiale du désarmement, dont la préparation et l'organisation pourraient être confiées à une session extraordinaire de l'Assemblée générale, ce qui nous permettrait d'avoir un organisme suffisamment souple pour rechercher un rapprochement entre les différentes positions, non seulement quant aux objectifs en jeu, mais également quant à la composition même de l'ordre du jour. Car on ne peut continuer à vouloir conclure des accords isolément et sans méthode, comme dans le cas du traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, qui n'a servi, jusqu'à présent, qu'à donner libre cours à l'imagination des puissances nucléaires.

L'interdiction de tous les essais est un acte véritable de volonté politique qui pourrait certainement déclencher des négociations approfondies sur le désarmement. Il faut que ce soit une question essentielle, sinon prioritaire, de la prochaine conférence mondiale du désarmement. Mais nous devons également envisager les structures futures des organes de négociations dans le cadre d'une conférence mondiale du désarmement de caractère institutionnel, ainsi que les rapports entre le nouvel organe central et les processus régionaux actuels ou futurs en matière de sécurité et de limitation des armements. (19 novembre 1975 - A/C.1/PV.2091, p. 51 et 52)

La communauté internationale convient qu'une prolifération anarchique des armements constitue une menace contre la paix et la sécurité et freine les efforts de développement, qui ont un caractère d'urgence; elle convient également que les questions de désarmement touchent aux intérêts de tous les pays et que ceux-ci doivent participer à leur examen. Tous les Etats doivent donc manifester la volonté politique de faire de la conférence mondiale du désarmement l'instance qui convient à l'étude de toutes les questions de désarmement et participer à ses travaux. L'objectif primordial du Comité ad hoc doit être d'encourager les Etats à faire preuve d'une telle volonté. Il est indéniable que la grande majorité des Etats souhaitent la convocation de cette conférence.

Compte tenu des considérations qui précèdent, le Comité ad hoc doit continuer à étudier les vues des gouvernements sur la conférence et à en examiner les objectifs. Il doit également analyser les conclusions figurant dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale en 1975, afin de soumettre une analyse claire de la situation à l'Assemblée, qui pourra alors déterminer les mesures à prendre. Il ne faut pas oublier que toutes les observations et recommandations que le Comité pourrait faire au sujet de son mandat, conformément au paragraphe 3 du dispositif de la résolution 3469 (XXX) de l'Assemblée générale, doivent encourager tous les Etats, notamment les puissances nucléaires, à surmonter leurs réticences et à participer aux travaux du Comité. (3 mars 1976 - A/AC.167/SR.30, p. 3 et 4)

PHILIPPINES

Nous ne serions pas fidèles à notre engagement d'accomplir des progrès au cours de cette décennie du désarmement si nous n'étions même pas en mesure de convoquer une conférence mondiale du désarmement ou une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il convient cependant de bien comprendre que la convocation d'une conférence mondiale du désarmement ou d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement n'est pas une fin en soi. En d'autres termes, il est nécessaire de préparer avec soin la conférence ou la session extraordinaire pour être assuré de parvenir à des résultats tangibles. Une conférence mondiale du désarmement ou une session extraordinaire de l'Assemblée générale couronnée de succès pourrait, nous l'espérons, ouvrir des perspectives nouvelles sur les questions touchant au désarmement, donner une orientation nouvelle, une vue d'ensemble du problème, dont les Nations Unies pourraient sans aucun doute tirer profit et, enfin, créer un climat politique nouveau débouchant sur des mesures décisives. (18 novembre 1975 - A/C.1/PV.2090, p. 42)

La délégation philippine appuie la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, qui aurait lieu aux termes de préparatifs appropriés et détaillés, et à laquelle participeraient tous les Etats dotés d'armements nucléaires et les Etats de quelque importance militaire. La délégation philippine réitère son appui aux consultations que le Président a entreprises avec les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier avec ceux qui ne participent pas aux travaux du Comité, et elle appuie également les efforts du Groupe de travail. (5 mars 1976 - A/AC.167/SR.32, p. 9)

POLOGNE

Tout Etat, quel que soit son potentiel militaire et économique, peut et doit apporter sa propre contribution au processus de négociations et de mesures constructives de désarmement. L'instance la plus indiquée pour la discussion de ces questions, avec la participation de tous les Etats, devrait être la conférence mondiale du désarmement. (25 septembre 1975 - A/PV.2361, p. 41)

La question de la conférence mondiale du désarmement est l'un des points importants inscrits à l'ordre du jour de cette commission, ainsi que le montre le rapport du Comité ad hoc, si bien présenté par l'ambassadeur d'Iran, M. Hoveyda, président de ce comité. Les résultats des travaux du Comité au cours de cette année sont un témoignage éloquent de la nécessité d'une convocation rapide d'une telle conférence. Le succès de cette conférence serait de toute évidence d'un intérêt vital non seulement pour les petits, moyens et grands pays, mais également dans l'intérêt bien compris de l'humanité dans son ensemble. (7 novembre 1975 - A/C.1/PV.2079, p. 21)

Le représentant de la Pologne affirme une fois de plus que son pays appuie fermement la proposition de l'Union soviétique tendant à convoquer une conférence mondiale du désarmement, proposition qui constitue une des grandes initiatives politiques des temps modernes.

L'idée de convoquer une conférence mondiale du désarmement revêt chaque année plus d'actualité et de signification politique. Il faut qu'elle bénéficie d'une volonté politique manifestée par tous les Etats, non pas par opportunisme mais dans un souci authentique d'assurer l'avenir de l'humanité.

Le Comité doit entreprendre les travaux préparatoires nécessaires, et notamment élaborer l'ordre du jour et le règlement de cette conférence. L'une des tâches essentielles du Groupe de travail chargé d'établir le projet de rapport du Comité ad hoc à l'Assemblée générale sera de libeller les points de l'ordre du jour de la conférence compte tenu des grandes lignes arrêtées en 1975 et des principales orientations qui se dégageront des débats en cours.

Le Comité ad hoc a passé suffisamment de temps à étudier des vues et des suggestions d'ordre général. L'Organisation des Nations Unies doit maintenant faire porter ses efforts sur la mise en pratique des initiatives et propositions existantes au lieu de rechercher de nouveaux mécanismes et de nouvelles formes de négociation et de prévoir d'autres réunions.

Le fait que les délégations de l'Union soviétique, de la France et du Royaume-Uni assistent aux séances du Comité ad hoc témoigne de l'importance du problème à l'examen. Il est regrettable que les deux autres puissances nucléaires ne se soient pas décidées à sortir de l'isolement qu'elles se sont imposé.

La délégation polonaise est convaincue que tout progrès sur la voie d'une convocation rapide de la conférence mondiale du désarmement contribuerait dans une large mesure à consolider la transition historique de la politique d'affrontement à la détente et à la coopération internationales ainsi qu'à promouvoir la cause du désarmement. (3 mars 1976 - A/AC.167/SR.30, p. 2 et 3)

Le représentant de la Pologne fait observer que la tendance essentielle dans les relations internationales contemporaines demeure à la détente et qu'il appartient à l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que cette tendance se renforce et acquière un caractère universel et irréversible. Le meilleur moyen d'y arriver est de compléter la détente politique par une détente militaire, ce qui implique que des progrès considérables soient accomplis dans la limitation des armements et le désarmement. C'est possible, puisque la détente a fait naître entre les Etats la confiance réciproque indispensable, et est nécessaire car, faute de mettre fin à la course aux armements, il n'y aura plus ni détente ni confiance, et la menace d'un conflit nucléaire persistera.

Le représentant de la Pologne déclare que, ce qu'il faut faire, c'est mobiliser effectivement tous les efforts en vue du désarmement; la convocation d'une conférence mondiale du désarmement est, dans cette optique, le complément logique et indispensable des négociations et des discussions actuelles. Or, une conférence ouverte à tous les Etats, au sein de laquelle seraient examinés tous les aspects de la question du désarmement, constituerait une tribune véritablement universelle pour envisager les moyens de progresser dans la voie du désarmement général et complet sous contrôle international, tant dans le domaine des armes nucléaires que des armements classiques.

Ces derniers mois, on a pu constater que l'idée d'une conférence mondiale du désarmement restait d'actualité. Il en a été question directement dans divers documents d'importance internationale, dans des communiqués communs et au sein même de l'Organisation des Nations Unies. La Pologne a, dans sa politique extérieure, accordé une attention spéciale à cette question, ainsi qu'en témoignent les entretiens que ses représentants ont eus avec divers gouvernements, notamment à l'occasion des rencontres qui ont eu lieu entre les Premiers Ministres de la Pologne et de la France, en mai 1976, et lorsque le Ministre des affaires étrangères du Portugal s'est rendu à Varsovie. D'autre part, un grand nombre d'Etats ont fait allusion à cette conférence dans les communications qu'ils ont envoyées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies concernant les travaux du Comité spécial pour l'étude du rôle de l'Organisation dans le domaine du désarmement, et à l'occasion de la discussion générale qui a eu lieu au sein de cet organe en juin 1976.

De l'avis du représentant de la Pologne, la majorité /des Etats/ pensent qu'il faut convoquer prochainement la conférence, après une préparation suffisante. Il conviendrait pour cela de doter le Comité de larges attributions, afin qu'il soit en mesure de s'occuper convenablement de tous les aspects de l'organisation d'une conférence de cette nature. (13 juillet 1976 - A/AC.167/SR.35, p. 2, 3 et 4)

QATAR

Nous avons appuyé l'idée de réunir une conférence mondiale du désarmement à laquelle tous les Etats, nucléaires ou non, grands ou petits, participeraient sur un pied d'égalité, dans le cadre de la Décennie du désarmement; nous espérons ainsi que l'on arrivera à des mesures positives et efficaces de désarmement. (7 novembre 1975 - A/C.1/PV.2080, p. 4)

REPUBLIQUE ARABE LIBYENNE

Tous les peuples ont placé leurs espoirs dans l'Organisation internationale, pensant qu'elle apporterait une solution aux problèmes qui se posent à la communauté des hommes, et elle se trouve aujourd'hui devant ces défis. Elle a la lourde responsabilité d'arrêter la course aux armements et notamment la course aux armements nucléaires. C'est pourquoi la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, dans les délais les plus rapides, est une nécessité impérieuse. Mais il convient de se mettre d'accord sur un certain nombre de questions à discuter, faute de quoi le succès en serait compromis. Ma délégation estime que les efforts doivent s'orienter vers les points suivants lorsque l'on préparera cette conférence :

Premièrement, la pleine participation de tous les Etats, nucléaires et non nucléaires, sur un pied d'égalité, à l'élaboration des résolutions et recommandations

Deuxièmement, la responsabilité des Etats nucléaires et leur rôle dans la cessation de la course aux armements, et le fait qu'ils devraient s'abstenir d'employer ces armes contre d'autres Etats, en particulier les Etats non nucléaires, dans quelques circonstances que ce soient, étant donné que ces Etats nucléaires ont le monopole de ces armes. (14 novembre 1975 - A/C.1/PV.2088, p. 43)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

La République démocratique allemande demande instamment la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et l'a fait savoir par sa déclaration du 29 avril 1975. Il serait opportun de prendre des mesures pratiques en vue de convoquer la conférence. Le Comité ad hoc ne devrait-il pas recevoir immédiatement des instructions à cet égard? (24 septembre 1975 - A/PV.2360, p. 77)

A la session de printemps du Comité ad hoc, la République démocratique allemande a expliqué les grandes lignes de son attitude à l'égard des préparatifs et de la tenue d'une conférence mondiale du désarmement. Depuis, on a demandé avec plus d'insistance et à maintes reprises que la conférence ait lieu.

Les conditions permettant de vastes mesures de désarmement telles qu'elles pourraient être concertées lors d'une conférence mondiale du désarmement existent maintenant. De plus, les résultats acquis dans le domaine de la détente politique nous obligent à accélérer les préparatifs et la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

Le Comité pourrait commencer la préparation pratique de la conférence mondiale du désarmement et présenter un projet d'ordre du jour à la trente et unième session de l'Assemblée générale. (13 novembre 1975 - A/C.1/PV.2086, p. 33 et 34)

Le représentant de la République démocratique allemande dit que la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement a été examinée chaque année par l'Assemblée générale et le Comité ad hoc depuis l'adoption de la résolution 2833 (XXVI) de l'Assemblée, et que l'écrasante majorité des Etats s'est prononcée en faveur de sa convocation dans un avenir proche. Dans de nombreux pays, des groupes sociaux importants reconnaissent également l'urgence de la convocation de cette conférence, comme en témoignent le Congrès mondial des forces de la paix (Moscou, 1973) et le Colloque européen des anciens combattants (Paris, novembre 1975).

Compte tenu du montant record qu'ont atteint les dépenses imputables aux armements, il est de plus en plus urgent d'entreprendre la préparation et la convocation de cette conférence. La course aux armements et les dépenses énormes consacrées au matériel de guerre sont en partie responsables de la crise économique prolongée que connaît une partie du globe et font obstacle au progrès économique et social des pays en développement. La détente politique doit avoir son pendant dans le domaine militaire; il n'en est que plus urgent de préparer et de convoquer une conférence mondiale du désarmement.

Malgré toutes les difficultés existantes, en ce qui concerne les conditions de la réussite de la préparation et de la tenue de la conférence, la situation s'est améliorée. La détente politique a encore progressé, comme l'indiquent les résultats de la Conférence d'Helsinki, qui a contribué de manière décisive à l'amélioration du climat politique entre Etats dotés de systèmes sociaux différents et a exercé une influence positive sur l'attitude des Etats vis-à-vis du désarmement. Qui plus est, trois membres permanents du Conseil de sécurité, qui sont également des puissances nucléaires, participent actuellement aux travaux du Comité. La République démocratique allemande a toujours préconisé une prompte convocation de cette conférence, où pourront être examinés dans leur ensemble les problèmes de la limitation des armements et du désarmement. Toutefois, deux Etats demeurent opposés à la réunion de cette conférence. L'un estime que le moment n'est pas encore venu : or cette question a déjà été examinée à cinq sessions de l'Assemblée générale et on peut se demander ce qu'il faut de plus pour réunir toutes les conditions nécessaires à la tenue d'une conférence que souhaitent la grande majorité des Etats Membres. L'autre stipule même les conditions préalables indispensables

à la convocation de la conférence. De l'avis de la délégation de la République démocratique allemande, il s'agit là d'une tentative d'obstruction. Il faut que les questions soient examinées ouvertement à la conférence et il ne convient pas de sélectionner arbitrairement les problèmes en vue de formuler des conditions préalables. Seule la conférence peut régler les questions en cause. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies ne doivent plus permettre à deux Etats de faire obstacle à l'application des résolutions importantes adoptées à ce sujet. Il a été possible d'organiser des conférences mondiales sur bien d'autres questions et il n'y a aucune raison qu'une conférence mondiale du désarmement soit impossible. Céder aux adversaires de cette conférence reviendrait à céder aux ennemis du désarmement.

Le Comité s'est vu confier une lourde responsabilité et le représentant de la République démocratique allemande est pleinement conscient des difficultés de la tâche : la seule façon dont le Comité puisse s'en acquitter est de convoquer la conférence dans un proche avenir. La conférence constituerait l'instance qui conviendrait à l'accomplissement de progrès véritables dans le domaine du désarmement et elle seule serait à même de faire appel à tous les Etats pour qu'ils redoublent d'efforts en vue de limiter et, en fin de compte, de faire cesser la course aux armements et de réaliser le désarmement général et complet. Les progrès qui marquent l'évolution des relations internationales doivent être consolidés. Il faut faire de la détente un processus irréversible en mettant fin à la course aux armements et en assurant le désarmement.

En vue de convoquer la conférence le plus tôt possible, le Comité devrait, aux termes de son mandat faire une analyse des conclusions figurant dans le rapport qu'il a soumis à la trentième session de l'Assemblée générale et présenter des propositions concernant les préparatifs concrets de la conférence. (4 mars 1976 - A/AC.167/SR.31, p. 8 et 9)

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE

A l'initiative de l'Union soviétique, appuyée par les Etats de la communauté socialiste et d'autres pays épris de paix, l'Assemblée générale a adopté des résolutions sur la nécessité de réunir une conférence mondiale du désarmement, sur l'interdiction de l'emploi de la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'emploi des armes nucléaires, sur la réduction des budgets militaires des membres permanents du Conseil de sécurité, sur l'élaboration d'une convention interdisant d'agir sur l'environnement et le climat à des fins militaires. Notre tâche est de réaliser la mise en oeuvre complète des dispositions de ces décisions tout en dénonçant ceux qui s'opposent au désarmement et en surmontant leur résistance pour arriver à ce que tous les pays participent aux traités multilatéraux sur la limitation de la course aux armements, et pour progresser sur la voie du désarmement général et complet. (1er octobre 1975, A/PV.2369, p. 33)

Etant donné l'ampleur de la course aux armements et l'importance qu'il y a pour l'humanité actuelle et future à enrayer ce processus dangereux, il convient que les efforts énergiques déployés par les pays de la communauté socialiste pour résoudre le problème du désarmement trouvent le soutien qu'ils méritent de la part de tous les Etats Membres des Nations Unies. La conférence mondiale du désarmement offrira d'amples possibilités à cet égard. Cependant, le travail préparatoire de la conférence devrait être intensifié, car, en raison de la résistance d'un ou deux pays, ce travail n'avance que lentement. (3 octobre 1975 - A/PV.2373, p. 11)

Les succès obtenus ces dernières années dans la consolidation de la paix permettent aujourd'hui d'aborder le problème du désarmement dans une optique plus décisive et plus large.

La solution de ce problème serait favorisée par une conférence mondiale du désarmement dont la convocation, d'une part, contribuerait à normaliser davantage les relations internationales et, d'autre part, donnerait une forte impulsion à l'adoption de nouvelles mesures de désarmement. L'idée de convoquer cette conférence a été approuvée par presque tous les Etats, et ceci s'est trouvé reflété dans les décisions de diverses instances internationales. Elle a été notamment appuyée par l'Assemblée générale à toutes ses sessions depuis 1971, et par les pays non alignés lors de leurs réunions de Belgrade, du Caire, de Georgetown, de Lusaka, d'Alger et de Lima.

La conviction exprimée par l'immense majorité des Etats, à savoir qu'il est indispensable de convoquer la conférence, a trouvé son expression concrète il y a deux ans, lorsqu'a été créé le Comité ad hoc pour la conférence mondiale du désarmement. Sans surestimer le travail accompli par ce comité, la délégation ukrainienne estime nécessaire de relever les résultats utiles auxquels est déjà parvenu cet organe des Nations Unies.

Il est très important que des progrès aient été réalisés en ce qui concerne les participants à la conférence. Les membres du Comité se sont prononcés pour l'universalité de la conférence, et de nombreux représentants ont souligné que tous les pays militairement importants devraient y prendre part. Un certain rapprochement des positions a eu lieu sur des questions telles que la durée de la conférence et son ordre du jour provisoire, qui devra, de l'avis de nombreuses délégations, être suffisamment large et viser un objectif essentiel, c'est-à-dire le désarmement général et complet. Il est déjà entendu que la conférence devra avoir lieu en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et que sa convocation devra être précédée de préparatifs suffisants.

A propos de ces préparatifs, nous sommes profondément convaincus qu'ils ne sauraient traîner de manière excessive. La préparation minutieuse d'un travail aussi important et complexe que celui qui a trait à une conférence de ce genre est indispensable, certes, mais il faut que ce soit une préparation en vue de la convocation de la conférence, car des retards sans fin feraient perdre de vue le but de la conférence et seraient un gaspillage de temps. A l'heure actuelle, il existe des

conditions favorables à une prompté convocation de la conférence, grâce à la détente qui s'affirme toujours davantage dans les relations internationales. (17 novembre 1975 - A/C.1/PV.2089, p. 13 à 16)

REPUBLIQUE-UNIE DU CAMEROUN

Nous appuyons tout aussi fermement le projet de convoquer une conférence mondiale du désarmement qui permettra à tous les Etats de prendre des décisions appropriées sur un problème crucial pour leur survie. (30 septembre 1975 - A/PV.2368, p. 47)

En matière de désarmement, nous estimons que ce qui importe, c'est moins le nombre d'unités que la puissance de la force de frappe. En ce qui concerne les autres points sur lesquels les décisions demandent une étude approfondie des modalités susceptibles d'être acceptées par tout le monde, ma délégation loue les efforts des organes - Comité de la conférence du désarmement, Comité ad hoc, etc. - qui se sont penchés jusqu'ici sur ces questions. Mais notre Organisation se doit de revoir la structure de ces organes de manière à leur conférer un pouvoir de négociations à la hauteur des tâches qui leur incombent.

Dans cet ordre d'idées, ma délégation appuierait la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale qui élaborerait au moins l'ordre du jour d'une conférence mondiale du désarmement, au cours de laquelle tous les Etats Membres de notre Organisation procéderaient à un examen approfondi des difficultés dont le franchissement est indispensable à tout progrès notable sur la voie du désarmement général et complet. (21 novembre 1975 - A/C.1/PV.2095, p. 32 et 33)

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Le Secrétaire général et un certain nombre de représentants se sont demandés si nous avons le mécanisme de négociation approprié pour faire des progrès en matière de désarmement. Il existe plusieurs suggestions prévoyant des additions ou des améliorations à apporter aux arrangements actuels. Il est notamment proposé de convoquer une conférence mondiale du désarmement. Mon gouvernement n'a jamais cessé de dire que cette conférence pourrait donner une impulsion nouvelle aux négociations sur le désarmement. Mais nous croyons que la présence de tous les Etats militairement importants, et assurément de toutes les puissances nucléaires, serait indispensable. Sinon, ce ne serait pas une conférence vraiment mondiale et ses résultats pourraient fort bien être des plus décevants. (13 novembre 1975 - A/C.1/PV.2086, p. 58)

La conférence pourrait donner une impulsion à l'action entreprise pour réaliser un accord concret de désarmement. La participation de tous les Etats militairement importants et de toutes les puissances nucléaires serait essentielle à son succès. (14 juillet 1976 - A/AC.167/SR.36, p. 3)

Il est donc nécessaire d'établir des mécanismes de contrôle et de formuler une politique de désarmement qui soit liée à une philosophie nouvelle de la coopération aux fins du développement.

Il serait aussi souhaitable, toujours dans le cadre de la recherche d'un monde de paix et de justice, de convoquer une conférence mondiale du désarmement afin de permettre à la communauté internationale de discuter d'un problème qui conditionne sa survie, possible seulement dans un contexte de sécurité collective.

L'efficacité de telles actions ne pourra se réaliser que dans le cadre d'une Organisation des Nations Unies qui devra refléter la nouvelle situation internationale. (6 octobre 1975 - A/PV.2375, p. 76)

SIERRA LEONE

Pour donner une impulsion aux travaux de la Conférence du Comité du désarmement, nous sommes fermement partisans de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement semblable aux deux récentes sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, qui ont été couronnées de succès. Si elle est bien préparée, une telle conférence, ou une session extraordinaire de l'Assemblée, pourra ouvrir des perspectives nouvelles sur le désarmement et permettra d'avoir une vue d'ensemble du problème. Si elle est marquée par la sincérité, la bonne foi, la compréhension mutuelle entre toutes les délégations, et le désir fervent de trouver une formule commune pour réaliser le désarmement mondial, nous sommes certains de son succès. La convocation de la conférence n'est pas une fin en soi, mais un moyen de réaliser ce qui préoccupe toutes les délégations représentées ici. (19 novembre 1975 - A/C.1/PV.2092, p. 7)

SOMALIE

Nous pensons que des résultats semblables pourraient être obtenus dans le domaine du désarmement, dans le cadre d'une conférence mondiale; et cela est d'autant plus urgent que, sans la paix et la sécurité, tout effort de développement n'aura guère de sens. Bien entendu, il serait nécessaire que toutes les puissances nucléaires et tous les Etats militairement importants participent à cette conférence, et que l'ordre du jour en soit préparé avec le plus grand soin afin que tous les objectifs soient bien définis.

A notre avis, vu l'urgence de cette question, qui intéresse la survie même de l'humanité, tous les obstacles à la convocation de la conférence devraient être rapidement surmontés. (4 novembre 1975 - A/C.1/PV.2076, p. 46)

SOUDAN

Le Comité ad hoc pour la conférence mondiale du désarmement, présidé avec compétence par M. Hoveyda, ambassadeur d'Iran, a présenté son rapport à l'Assemblée générale j/. Il a été en mesure de formuler d'importants principes directeurs. Il faut toutefois regretter qu'il n'ait pas réussi à faire des progrès substantiels sur les objectifs de la conférence et sur les conditions nécessaires à sa convocation et à son succès. Ma délégation souhaite que le Comité continue son travail selon un mandat approprié qui lui permettra de mener sa tâche à bien le plus tôt possible. (21 novembre 1975 - A/C.1/PV.2095, p. 51)

SUEDE

L'une de ces propositions est le projet de conférence mondiale du désarmement; la Suède, depuis que l'idée en a été lancée, a appuyé la réunion d'une telle conférence à participation universelle. Le Gouvernement suédois espère qu'une importante réunion consacrée au désarmement, telle qu'une conférence mondiale du désarmement ou une session extraordinaire de l'Assemblée générale, permettra de suppléer au manque d'universalité de la participation observé précédemment et de donner un nouveau départ à la cause du désarmement. Pour enregistrer des progrès dans ce domaine, il est essentiel que tous les Etats nucléaires participent à toute réunion internationale qui serait consacrée à cette question.

La délégation suédoise pense qu'une réunion internationale telle qu'une conférence mondiale ou une session extraordinaire de l'Assemblée générale ne pourrait aboutir à des résultats durables et réalistes si elle était préparée de manière hâtive et insuffisante. Ces préparatifs durables demandent peut-être du temps, mais ils sont nécessaires. La Suède considère qu'il s'agit là d'une condition préalable fondamentale pour le succès de toute réunion internationale relative au désarmement. (5 mars 1976 - A/AC.167/SR.32, p. 4)

TCHAD

Mais lorsque nous réfléchissons aux désastres qui ont justement conduit le monde à la création des Nations Unies, nous sommes enclins à croire qu'en fin de compte l'endroit approprié pour traiter à fond de la question du désarmement, de la prolifération des armes et des essais nucléaires ne saurait se trouver ailleurs que dans une conférence mondiale, où les mieux équipés en armes destructrices comme ceux qui en sont dépourvus, grands et petits, peuvent librement exprimer leur opinion. Car si une conflagration mondiale éclatait, les effets des armes thermonucléaires, par exemple, ne seraient pas ressentis par leurs seuls producteurs, mais par toute l'humanité à quelque degré que ce soit. (24 septembre 1975 - A/PV.2359, p. 81)

TCHÉCOSLOVAQUIE

La lutte pour la liquidation des bases matérielles de guerre est l'une des tâches les plus importantes de la vie internationale actuelle. Etant donné que le désarmement concerne tous les pays du monde, nous sommes partisans de la convocation, le plus rapidement possible, d'une conférence mondiale du désarmement qui donnerait un nouvel élan à la lutte pour un monde à l'abri des armes et des guerres. (2 octobre 1975 - A/PV.2371, p. 38)

Au cours de la période pendant laquelle cette question a été examinée, il a été confirmé constamment que la majorité écrasante des pays sont en faveur de la convocation d'une telle conférence mondiale. Presque toutes les conditions indispensables ont déjà été créées pour que l'on puisse passer des négociations préalables, et de l'examen des possibilités, de l'opportunité, des motifs et autres aspects de la conférence mondiale du désarmement, à un commencement de préparation concrète. S'il n'a pas été possible jusqu'à présent d'aborder les préparatifs concrets de la convocation de la Conférence, la responsabilité en incombe dans une très large mesure aux deux autres membres permanents du Conseil de sécurité qui, jusqu'à présent, ont refusé de participer à la cause commune. Or, il est indispensable d'avoir la participation de toutes les puissances nucléaires si l'on veut assurer le succès final de la conférence.

A notre avis, le but principal de la conférence est d'examiner en premier lieu tous les moyens de parvenir à un désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace et, dans ce domaine, priorité devrait être donnée aux questions touchant le désarmement nucléaire. (12 novembre 1975 - A/C.1/PV.2085, p. 19 à 21)

La majorité écrasante des Etats est favorable à la prompte convocation de la conférence mondiale du désarmement. Trois puissances nucléaires participent aux discussions du Comité ad hoc et deux seulement, dont l'une a encore des doutes sur l'opportunité de la conférence et l'autre y pose certaines conditions préalables arbitraires, en sont absentes. Il est évident que les consultations avec les puissances nucléaires continuent à constituer pour le Comité une tâche importante. Le représentant de la Tchécoslovaquie se demande cependant si la majorité des pays doit se plier à la situation actuelle, caractérisée par l'absence de deux puissances nucléaires, et si elle doit continuer à accepter que ces deux Etats empêchent ou

gênent la convocation de la conférence. La délégation tchécoslovaque estime que le Comité doit déjà commencer à formuler des propositions pratiques concrètes pour accélérer la convocation de la conférence. Trois années de travaux et l'opinion détaillée des gouvernements à propos de la convocation de la conférence sont suffisantes pour que le Comité récapitule les résultats de ses travaux et formule des recommandations concrètes à l'Assemblée générale à sa trente et unième session, dans le cadre du mandat qu'elle lui a fixé aux termes de sa résolution 3469 (XXX). La délégation tchécoslovaque souscrit pleinement aux points qui lui paraissent les plus importants et les plus encourageants des déclarations des orateurs précédents, à savoir qu'on recommande à l'Assemblée générale à sa trente et unième session de convoquer la conférence le plus rapidement possible et que le Comité entreprenne les préparatifs concrets de la conférence pour ce qui touche aux thèmes à propos desquels se dégage un accord en faveur de leur discussion à la conférence. La délégation tchécoslovaque estime que ces recommandations sont réalistes, qu'elles répondent aux besoins et aux aspirations de la grande majorité des pays et que leur application correspondrait à la mission dont a été chargé le Comité. Elle recommande que le Groupe de travail établisse un projet de rapport pour la session de juillet du Comité ad hoc, dans lequel figureraient les propositions qui auront été présentées. Enfin, la délégation tchécoslovaque est convaincue que le moment est venu d'entreprendre la préparation concrète de la conférence mondiale du désarmement pour que celle-ci puisse être convoquée le plus rapidement possible. Il est nécessaire et urgent de tirer profit de la détente progressive actuelle sur le plan international ainsi que de l'éclaircissement de la situation politique mondiale pour assurer en outre la détente dans le domaine militaire. (5 mars 1976 - A/AC.167/SR.32, p. 3)

TUNISIE

Les communiqués publiés à Tunis après les visites de M. Kossyguine (A/10116) et du Président de la Roumanie (A/C.1/1062), et le communiqué paru à l'issue de la visite du Président de la Bulgarie, affirment la volonté de nos pays de poursuivre les efforts dans le domaine de la détente et du désarmement. C'est pourquoi nous espérons que tous les efforts se poursuivront, et notamment ceux qui tendent à la réunion d'une conférence générale sur le désarmement. Nous pensons qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pourrait précéder cette conférence, mais que le Comité pour la préparation de cette conférence devrait avoir une mission plus étendue, de façon notamment à commencer de façon sérieuse la rédaction d'une déclaration dans laquelle tous les États, sans exception, et en particulier ceux qui détiennent les armes les plus destructrices, s'engageraient à ne pas menacer d'autres États de l'emploi d'armes nucléaires ou autres. L'objectif de tels efforts doit être avant tout la création d'une ambiance générale, d'un état d'esprit général, qui favorise la paix et non pas l'agression. (21 novembre 1975 - A/C.1/PV.2095, p. 22)

TURQUIE

Le Comité ad hoc a réussi à faire ressortir une fois encore la tendance générale qui est favorable à l'idée de la convocation et de la tenue d'une nouvelle conférence, après une préparation adéquate et avec la participation, tant à la phase préparatoire qu'à la conférence elle-même, de tous les pays détenteurs d'armes nucléaires sans exception ainsi que de tous les pays militairement importants.

En tant que l'un des 40 pays non dotés d'armes nucléaires désignés pour participer aux travaux du Comité ad hoc, nous continuons à penser que le Comité doit poursuivre ses travaux avec un nouveau mandat afin de trouver les moyens d'accomplir sa tâche. (7 novembre 1975 - A/C.1/PV.2080, p. 12)

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Nous ne perdons jamais de vue l'objectif principal : le désarmement général et complet. Nous estimons que ce problème doit être au centre de l'attention de la conférence mondiale du désarmement dont les Nations Unies ont déjà approuvé la convocation. Dans cette instance, tous les pays pourraient, sur un pied d'égalité, énoncer librement leurs positions respectives et les confronter, et déterminer les moyens de limiter et d'arrêter la course aux armements.

Il est temps d'entreprendre des efforts pour parachever les préparatifs de la conférence et la convoquer. Comme chacun sait, l'Union soviétique n'est pas en cause à cet égard. (23 septembre 1975 - A/PV.2357, p. 56)

Pour faire avancer la solution des problèmes du désarmement, il faut insuffler une activité nouvelle aux travaux des instances internationales chargées de ces problèmes. Il importe aussi de faire en sorte que le plus grand nombre d'Etats possible participe à ces activités. Pour la solution globale de ces problèmes, il est indispensable, nous en sommes convaincus, de convoquer au plus tôt une conférence mondiale du désarmement à laquelle prendraient part, selon le principe de l'égalité de droits et sur un pied d'égalité, tous les Etats sans exception. La convocation de cette conférence contribuerait au développement et au raffermissement de la tendance bénéfique qui se manifeste depuis quelques années dans les relations internationales, grâce aux efforts mis en oeuvre pour réduire la tension internationale et à la conclusion de divers accords bilatéraux et multilatéraux concernant la limitation des armements et le désarmement.

A cette conférence, tous les pays pourraient exposer et comparer leurs vues en détail sur la question du désarmement, tant pour ce qui est des armes de destruction massive que des armes de type classique et des forces armées. Ces échanges de vues multiples auraient pour effet de mieux dégager la position de tous les Etats sur les différents aspects du problème du désarmement et, grâce à des efforts conjugués, il serait possible de déterminer les moyens les plus efficaces de leur apporter une solution. La conférence, assurément, permettrait aux Etats de mieux orienter leurs activités pour s'entendre sur des mesures de désarmement, ainsi que de dégager les aspects les plus actuels des problèmes exigeant une solution immédiate et de trouver les moyens pratiques de limiter et d'arrêter la course aux armements. Sa convocation est maintenant indispensable.

L'Assemblée générale s'est déjà prononcée en faveur de cette convocation lors de quatre sessions. Les pays non alignés l'ont également fait lors de leurs réunions les plus importantes tenues au Caire, à Georgetown, à Lusaka, à Alger et à Lima. Une conférence mondiale du désarmement à laquelle participeraient tous les pays constituerait l'instance internationale dotée de la plus grande autorité en matière de désarmement.

L'Union soviétique souligne à nouveau qu'elle est toute disposée à collaborer activement avec tous les Etats, aussi bien dans le cadre du Comité ad hoc pour la conférence mondiale du désarmement qu'ailleurs, afin de trouver une solution favorable en ce qui concerne la préparation et la convocation de la conférence. Il est temps de déployer des efforts énergiques pour parachever le travail préparatoire qui doit précéder la conférence, y compris l'élaboration de son ordre du jour. Compte tenu du travail accompli en deux ans par le Comité ad hoc, il y a tout lieu de présumer que la conférence mondiale peut et doit être convoquée dans un avenir proche. (10 novembre 1975 - A/C.1/PV.2082, p. 6 à 8)

L'Union soviétique invite tous les Etats à concentrer leurs efforts sur des mesures pratiques visant à limiter et à faire cesser la course aux armements et sur les dispositions à prendre en vue d'un désarmement effectif. Dans ce contexte, la convocation d'une conférence mondiale du désarmement a un caractère particulièrement actuel.

De l'avis de la délégation soviétique, le Comité ad hoc ne doit plus permettre à ceux qui s'efforcent de maintenir la course effrénée aux armements et de la stimuler de faire échouer les efforts de l'écrasante majorité des Etats; il est temps que les travaux du Comité prennent un tournant décisif.

Aux termes de la résolution 3469 (XXX) de l'Assemblée générale, le Comité ad hoc doit formuler des observations et recommandations au sujet de son mandat. Cela signifie que la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont las de voir que, à cause des partisans de la course aux armements, les travaux du Comité tournent dans un cercle vicieux. Il est temps que le Comité se libère de l'influence de certaines puissances et se décide à s'acquitter de sa tâche. C'est pourquoi son mandat doit être modifié pour lui permettre de progresser vers le stade final des préparatifs de la conférence. La résolution 3469 (XXX) met l'accent sur le mandat du Comité ad hoc lui-même, lui offrant de réelles possibilités de progrès. Certes, les consultations qu'il tient avec les puissances nucléaires restent sa tâche principale, mais, en vertu de cette résolution, ces consultations ne doivent pas entraver ses travaux. Sur la base de la résolution 3469 (XXX), le Comité peut et doit aborder une étape réellement nouvelle de ses activités et s'occuper de préparer concrètement la convocation de la conférence.

La conférence mondiale du désarmement sera une instance où tous les pays pourront, sur un pied d'égalité, formuler des considérations sur le désarmement dans son ensemble, tant en ce qui concerne les armes de destruction massive que les armes de type classique et les forces armées. Un échange de vues approfondi permettrait non seulement de définir la position de tous les Etats sur les problèmes du désarmement mais également de déterminer le meilleur moyen de résoudre ces problèmes. La conférence encouragerait les Etats à entreprendre une action plus utile en vue d'arrêter d'un commun accord des mesures de désarmement et rehausserait considérablement le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. C'est dans cette perspective que le Comité ad hoc doit faire en sorte que la conférence soit convoquée dans les plus brefs délais.

L'Union soviétique est en faveur de la convocation de la conférence dans un avenir très proche; elle peut dire avec fierté que le communisme et la paix, le socialisme et le désarmement sont indissociables. Elle exhorte à la suivre tous ceux qui sont épris de paix, de sécurité, de liberté, d'indépendance et de progrès social. (1er mars 1976 - A/AC.167/SR.29, p. 4 et 5)

Le représentant de l'Union soviétique dit que la question de la préparation et de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement est le principal aspect d'un problème auquel son pays attache la plus grande importance. Si l'on veut élargir et renforcer les tendances favorables qui se manifestent dans les relations internationales, il est vital que la détente politique s'accompagne d'une détente militaire.

L'une des tâches les plus urgentes en matière de désarmement est de prendre activement des mesures pour préparer la convocation de la conférence. Celle-ci favoriserait les efforts déployés pour trouver un moyen de réaliser le but commun, à savoir le désarmement général et complet, et donnerait un nouveau élan significatif aux négociations sur le désarmement dans toutes les instances. (14 juillet 1976 - A/AC.167/SR.36, p. 2)

VENEZUELA

Nous appuyons fermement la tenue de cette conférence parce que, grâce à une préparation judicieuse et soignée, elle pourrait être l'instance la plus indiquée pour arriver à des mesures concrètes dans des domaines aussi complexes et aussi délicats. Nous avons tenu des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale pour étudier et rechercher un nouvel ordre économique international, et cette conférence en serait un complément nécessaire et indispensable. Il est bien évident qu'une conférence mondiale de cette nature, ayant ces objectifs, nécessiterait absolument la présence de toutes les puissances nucléaires et c'est pourquoi il faut espérer que les pays qui ont émis des doutes au sujet de sa convocation reconsidéreront leur attitude.

L'idée de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée consacrée aux questions de désarmement, au cas où les propositions relatives à la conférence mondiale du désarmement n'aboutiraient pas, bénéficie de la sympathie de ma délégation. (14 novembre 1975 - A/C.1/PV.2087, p. 36)

YEMEN DEMOCRATIQUE

L'attention du monde se porte sur le désarmement nucléaire et sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Echouer dans ce domaine serait une menace à la paix et à la sécurité internationales. Au Yémen démocratique, comme dans les autres pays en développement, nous nous félicitons des nouvelles tendances visant à mettre fin à l'utilisation des armes nucléaires et aux explosions nucléaires, et à les interdire, afin de mettre l'énergie nucléaire au service du développement, de la paix et du progrès. Nous appuyons l'idée de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et nous soutenons tous ceux qui demandent la création de zones dénucléarisées dans différentes parties du monde. (2 octobre 1975 - A/PV.2371, p. 67)

Nous appuyons aussi l'idée de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement à laquelle tous les pays pourraient participer, condition indispensable si l'on veut qu'elle arrive à des résultats positifs pour limiter la course aux

armements sous tous ses aspects, en particulier en ce qui concerne les armes nucléaires. Le Ministre des affaires étrangères du Yémen démocratique a déclaré il y a quelques semaines à l'Assemblée générale qu'il appuyait l'idée de convoquer une conférence mondiale du désarmement. Cela exprime véritablement l'opinion du Yémen démocratique, qui aspire à mettre en valeur toutes ses ressources naturelles et cherche à contribuer à la stabilité internationale. Cette stabilité ne peut être atteinte que si l'on met un terme à la course en vue d'acquérir ces armes de destruction massive, économisant ainsi les sommes considérables qui sont actuellement consacrées à la course aux armements dans les budgets de la majorité des Etats qui y participent. (14 novembre 1975 - A/C.1/PV.2087, p. 13)

YUGOSLAVIE

Il est de l'intérêt vital de tous les pays que la course aux armements soit arrêtée dès que possible et que le processus du désarmement général et complet soit mis en train. C'est pourquoi nous demandons, avec beaucoup d'autres pays, que soit convoquée avec la plus grande urgence une conférence mondiale du désarmement, et nous pensons, si les obstacles persistent, qu'il sera nécessaire de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, comme l'a demandé à Lima la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, où la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se trouvaient représentés. L'Assemblée générale doit prendre l'initiative et accepter les responsabilités que lui attribue la Charte, au lieu de demeurer paralysée par les divergences de vues des grandes puissances. (24 septembre 1975 A/PV.2360, p. 62)

Au cours du débat, plusieurs orateurs ont parlé de la nécessité de convoquer une conférence mondiale du désarmement. Les efforts faits jusqu'à maintenant pour réaliser cette idée, née à la Conférence des pays non alignés tenue à Belgrade en 1961, n'ont pas encore été couronnés de succès. La Yougoslavie n'a cessé de préconiser la convocation de cette conférence, convaincue que celle-ci pourrait contribuer à sortir les problèmes du désarmement de l'ornière où ils se trouvent à l'heure actuelle. (7 novembre 1975 - A/C.1/PV.2079, p. 8)

Cette année, nous nous sommes trouvés devant une situation absurde : ainsi, en dépit de l'appel très clair lancé par la Conférence au sommet des pays non alignés à Alger en septembre 1973 k/ pour la convocation d'une conférence mondiale du désarmement "le plus tôt possible", et malgré la déclaration de la conférence des pays non alignés à Lima, favorable à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement "dans les plus brefs délais", le Comité ad hoc n'a pas été à même de déclarer tout simplement, entre autres observations et conclusions, qu'une grande majorité d'Etats - ils étaient 80 déjà à ces conférences des non-alignés - jugeaient urgent et nécessaire de convoquer une conférence mondiale du désarmement.

k/ Pour le texte des documents officiels de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, voir A/9330 et Corr.1.

Nous voudrions souligner une fois de plus, comme nous l'avons fait à maintes reprises au Comité ad hoc qu'une conférence mondiale du désarmement à laquelle tous les pays seraient invités ne pourrait en aucune façon se prêter à la tentative d'en faire une plate-forme ou un instrument à l'usage de quelques privilégiés; elle servirait les intérêts authentiques de la communauté internationale des Nations Unies dans son ensemble; elle permettrait à chacun de prêter attention à sa contribution particulière, de présenter son point de vue et une analyse de ce qui doit être fait, des conditions dans lesquelles cela doit être fait, des obstacles qui doivent être surmontés, des mesures à prendre, etc. (3 décembre 1975 - A/C.1/PV.2104, p. 23 à 26)

ZAMBIE

Il est tout aussi regrettable que nous n'ayons guère fait de progrès vers la réunion d'une conférence mondiale du désarmement. En Zambie, nous demeurons fermement convaincus qu'une conférence de ce genre devrait être convoquée dès que possible. En fait, comme en ont convenu les ministres des affaires étrangères des pays non alignés lors de la récente Conférence de Lima, il serait souhaitable de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, s'il se révèle impossible de réunir une conférence mondiale du désarmement dans un avenir prévisible. (22 septembre 1975 - A/PV.2356, p. 62)

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
